



# Bulletin Officiel

N° 5614 Mercredi 23 Mai 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 -01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-24

### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

ATTIJARI BANK	25
---------------	----

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ASSURANCES MAGHREBIA S.A - AGO -	26
CITY CARS - AGO -	27
CITY CARS - AGE -	27
SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGE -	28

### INFORMATIONS POST AGO

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE - BTS -	29-31
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB -	32-35
QATARIE NATIONAL BANK -QNB -	36-38

<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	39-40
--	-------

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE II

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA
- FCP INDICE MAXULA
- FCP CEA MAXULA
- FCP MAXULA STABILITY

## ANNEXE II

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

### I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91 -24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **II. Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « **BNA Subordonné 2018-1** »

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Catégorie des titres :**

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

### **Législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91 -24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### **Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### **Amortissement et remboursement**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

**Paiement:**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (Taux variable) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

**Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Mode de placement :**

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capital, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **III. Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

**Marché des titres :** Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :**

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis.

#### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

##### **➤ Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement de s

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.**

**La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de BNA Capitaux: [www.Bnacapitaux.com.tn](http://www.Bnacapitaux.com.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.**



**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine .

**But de l'émission :** ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

**Dénomination de l'emprunt :** « ABC TUNISIE 2018-01 ».

**Montant :** 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Prix d'émission** : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres** : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts** :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

**Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing** : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.  Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

**Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».**

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

**Prix de souscription et d'émission :**

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

**Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.



- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

**Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

#### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

#### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

**Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE****« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

<b>Catégorie</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2018-1 ».

**Montant :** **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres :** Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'émission** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

**Cotation en Bourse** : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing** : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.



**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**ATTIJARI BANK**

**Siège social : 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord 1080 Tunis**

Attijari Bank porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **20/04/2018**, a décidé d'augmenter le capital social de la banque d'un montant de 4.968.535 de dinars, pour le porter de 198.741.450 à 203.709.985 Dinars et ce par incorporation de réserves à prélever sur le compte « Résultats reportés ».

Cette augmentation du capital sera réalisée par la création de **993.707** actions nouvelles, de valeur nominale de 5 (Cinq) Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux actionnaires propriétaires des 39.748.290 actions, portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à raison d'1 (une) action nouvelle pour **40** (quarante) actions anciennes.

En vue d'assurer un bouclage exact de l'augmentation du capital tout en préservant l'équité entre les actionnaires, Attijari Bank s'engage à acheter dix (10) droits d'attribution de l'action Attijari Bank en vue de leur annulation.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été confiés par l'AGE du 20/04/2018, le conseil d'administration réuni le **04/05/2018** a décidé le détachement du droit d'attribution relatif à cette augmentation de capital, en date du **25/05/2018**.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

**Cotation en Bourse :**

Les actions anciennes d'Attijari Bank seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **25/05/2018**.

La mise en paiement des dividendes au titre de l'exercice 2017 dont bénéficient les seules actions anciennes étant fixée au **08/05/2018**, les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **25/05/2018** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **25/05/2018**.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **25/05/2018**.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**ASSURANCES MAGHREBIA S .A**

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis -  
Belvédère

La Société Assurances Maghrebias S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 29 Juin 2018 à 12h00 au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ASSURANCES MAGHREBIA S.A :**

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2017 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2017 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2017 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2017 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2017 ;
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2017 ;
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2017 ;
- 8) Mandat du Co-Commissaire aux Comptes.

**GROUPE ASSURANCES MAGHREBIA « ASSURANCES MAGHREBIA S.A - ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A-ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A-MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – CODWAY S.A:**

- 1) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe sur l'exercice 2017 ;
- 2) Lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2017 ainsi que les Etats Financiers Consolidés de ce même exercice;
- 3) Approbation du Rapport de Gestion et des Etats Financiers Consolidés du Groupe relatifs à l'exercice 2017.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**CITY CARS**

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour le Mardi 5 juin 2018, à neuf heures (9h) au siège social de la Société sis au 31, rue des usines, Z.I la Goulette, Kram, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
8. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
9. Information des actionnaires sur la démission d'un administrateur et remplacement de cet administrateur démissionnaire par l'élection d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires ;
10. Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés ;
11. Information des actionnaires de la Société sur un franchissement de seuil ;
12. Autorisation accordée au Conseil d'Administration de la Société pour le rachat et la vente par la Société de ses propres actions pour réguler le cours boursier à la Bourse des Valeurs Mobilières ; et
13. Pouvoirs pour formalités.

2018 - AS - 6028

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**CITY CARS**

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire, prévue pour le Mardi 5 juin 2018, à douze heures (12h) au siège social de la Société sis au 31, rue des usines, Z.I la Goulette, Kram, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Réitération de la décision d'ajout d'une nouvelle activité secondaire de la Société (commerce de distribution - achat et vente de véhicules d'occasion) ;
2. Modification corrélative de l'article 3 des statuts de la Société ;
3. Mise à jour des statuts de la Société ; et
4. Pouvoirs pour formalités.

2018 - AS - 6029

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Société Magasin Général**

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra **le mardi 12 juin 2018 à 11 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises** sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du lac 1 – Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Refonte et adoption de nouveaux statuts de la société.

Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INFORMATIONS POST AGO****BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE**

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2018, la Banque Tunisienne de Solidarité « BTS » publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées ;
- Le bilan après affectation du résultat ;
- Le tableau d'évolution des capitaux propres.

**I- Les résolutions adoptées :****Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS réunie le 30 avril 2018 après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la BTS et des Etats financiers relatifs à l'exercice 2017,
- du rapport du Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques de la banque relatif à l'exercice 2017,
- des Rapports (général et spécial) des Commissaires aux comptes relatifs au même exercice,

Prend acte du contenu des rapports des Commissaires aux comptes et approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui sont présentés.

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS réunie le 30 Avril 2018 après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2017, prend acte du contenu de ce rapport et approuve les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales et l'article n° 62 de la Loi n° 48-2016 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves pour leur gestion des comptes de l'exercice 2017.

**Quatrième résolution :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit:

<i>(montant en dinars)</i>	<u>31/12/2017</u>
<i>Bénéfice net de l'exercice 2017</i>	3 101 300,301
<i>Report à nouveau 2016</i>	4 421 248,435
<b><i>Bénéfice à affecter</i></b>	<b>7 522 548,736</b>
<i>Réserves Légales (5%)</i>	-376 127,437
<i>Fonds Social</i>	-400 000,000
<b><i>Total des Résultats à reporter à la fin de l'exercice 2017</i></b>	<b>6 746 421,299</b>

**Cinquième Résolution**

En application de l'article n° 19 des statuts de la banque, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la cooptation de Mme Monia El BIR Epouse HAMMAMI du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche représentant l'Etat en remplacement de Mr Tijani ALJENE.

et ce pour la période restante de leur mandat qui se termine avec la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'examen des résultats de l'exercice 2018.

- Suite -

**Sixième Résolution**

l'Assemblée Générale Ordinaire décide sur proposition du Conseil d'Administration la nomination de :

- Mr Youssef IDANI administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la BTS, et ce Sur la base des résultats de l'appel à candidature n°5-2018 effectué par la banque pour la sélection d'un administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la BTS pour présider le comité des risques ;
- Mr Habib TOUMI administrateur au Conseil d'Administration de la BTS représentant la Caisse nationale de la Sécurité Sociale.

Et ce pour une période de trois années (2018-2019-2020) qui se terminera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'examen des résultats de l'exercice 2020.

**Septième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités au titre de l'année 2017 comme suit :

- Un montant de cinq mille dinars brut (5.000 TND) par membre du conseil d'administration.
- Un montant de mille dinars net (1000 TND) par séance et par président de chaque comité issu du Conseil d'Administration avec un plafond annuel de 6000 dinars nets par président du comité.
- Un montant de cinq cents dinars net (500 TND) par séance et par administrateur membre des comités issus du Conseil d'Administration avec un plafond annuel de 3000 dinars nets par administrateur.

**Huitième Résolution :**

En application de l'article 79 de la loi des finances pour l'année 2014 et de la convention signée avec le Ministère des Finances en date du 5 mai 2017 relative au remboursement par l'Etat du principal des crédits agricoles abandonnés à condition qu'un audit des dossiers y afférents soit effectué par les commissaires aux comptes et suite à la désignation des commissaires aux comptes pour réaliser cette mission,

l'Assemblée Générale Ordinaire approuve des honoraires additionnels aux commissaires aux comptes au titre de cet audit d'un montant de quinze mille dinars hors taxe par cabinet.

**Neuvième dernière Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou au mandataire qu'il aura désigné pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication et toutes autres formalités prévues par la loi.

**I- Le bilan après affectation du résultat****II- ACTIFS**

(Unité en milliers de Dinars)

ACTIFS	2017	2016
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	6 132	1 847
Créances des établissements bancaires et financiers	180 865	130 830
Créances sur la clientèle	1 058 508	939 360
Porte feuille –titres d'investissement	2 047	2 183
Valeurs immobilisées	7 606	7 853
Autres actifs	29 113	26 427
<b>Total Actifs</b>	<b>1 284 271</b>	<b>1 108 500</b>

**III- PASSIFS & CAPITAUX PROPRES**

PASSIFS	2017	2016
Banque centrale et CCP	1 879	1 877
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	149	77
Dépôts et avoirs de la clientèle	78 191	72 544
Emprunts et ressources spéciales	1 117 071	950 439
Autres passifs	33 956	33 720
<b>Total Passifs</b>	<b>1 231 246</b>	<b>1 058 657</b>

- Suite -**V-CAPITAUX PROPRES**

<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Capital	40 000	40 000
Réserves	6 279	5 422
Résultats reportés	6 746	4 421
Résultat de l'exercice	-	-
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>53 025</b>	<b>49 843</b>
<b>Total Passifs et Capitaux Propres</b>	<b>1 284 271</b>	<b>1 108 500</b>

**VI-Le tableau d'évolution des capitaux propres :**

<b>Rubriques</b>	<b>Capital</b>	<b>Réserves légales</b>	<b>Fonds social</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Avant Affectation</b>	<b>40 000</b>	1076	4 427	<b>4 421</b>	<b>3 101</b>	<b>53 025</b>
<b>Répartition Résultat 2017</b>		376	400	<b>2 325</b>	<b>-3 101</b>	<b>0</b>
<b>Après Affectation</b>	<b>40 000</b>	<b>1452</b>	<b>4827</b>	<b>6 746</b>	<b>0</b>	<b>53 025</b>

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Informations Post AGO

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-**  
Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2018, la Société Tunisienne de Banque -STB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

**I- Résolutions adoptées :**

**PREMIERE RESOLUTION :**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à la majorité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre des dispositions desdits articles telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à la majorité**

**TROISIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à la majorité**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à la majorité**

**CINQUIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017, ci-dessous détaillé, en résultats reportés :

En Dinars

- Résultat de l'exercice 2017 :	<b>51 777 755,720</b>
- Reports à nouveau	-641 870 870,647
- <b>Résultats reportés :</b>	-590 093 114,927

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à la majorité**



- Suite -

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- un montant de quatre mille dinars (4.000 DT) net par séance à allouer au Président du Conseil d'Administration.
- un montant de deux mille dinars (2.000 DT) net par séance à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- un montant de deux mille dinars (2.000 DT) net par séance à allouer au Président du Comité Permanent d'Audit Interne et au Président du Comité des Risques.
- un montant de mille dinars (1.000 DT) net par séance à allouer :
  - à chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques
  - à chaque Président ou membre des autres comités issus du Conseil d'Administration

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à la majorité**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination des nouveaux membres du Conseil d'Administration représentant les participants publics, pour un mandat de trois ans (Décret n° 2013-4953 du 5 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics aux banques publiques), détaillée ci-après :

Membres	Mandat
Madame GHARBI Najia ( renouvellement) - Présidente-	2018-2020
Monsieur Amar TLILI	2018-2020
Monsieur Mohamed MERIDHA	2018-2020
Monsieur Mohamed Tahar BELASSOUED	2018-2020
Monsieur Tarak BELARBI	2018-2020
Monsieur Hatem SALAH	2018-2020

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à la majorité**

### **HUITIEME RESOLUTION**

Le mandat du membre au Conseil d'Administration représentant les petits porteurs prend fin au terme de l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020, **Monsieur Moez BEN ZID** à titre d'administrateur représentant les petits porteurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à la majorité**

### **NEUVIEME RESOLUTION**

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et de l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à acheter et revendre en bourse les actions de la STB en vue de réguler leurs cours pendant une année.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à la majorité**

### **DIXIEME RESOLUTION**

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou à son mandataire aux fins de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à la majorité**

- Suite -

**II- Le Bilan après affectation du résultat comptable**

		(en 1.000 DT)	
		31/12/2017	31/12/2016
<b><u>ACTIF</u></b>			
<i>AC 1</i>	<i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT</i>	284 853	279 765
<i>AC 2</i>	<i>Créances sur les établissements bancaires et financiers</i>	355 759	328 816 (*)
<i>AC 3</i>	<i>Créances sur la clientèle</i>	6 114 771	5 529 776 (*)
<i>AC 4</i>	<i>Portefeuille titres commercial</i>	1 134 342	1 066 542
<i>AC 5</i>	<i>Portefeuille d'investissement</i>	350 899	354 612
<i>AC 6</i>	<i>Valeurs immobilisées</i>	122 605	99 183
<i>AC 7</i>	<i>Autres actifs</i>	687 141	620 538
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>9 050 370</b>	<b>8 279 232</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<i>PA 1</i>	<i>Banque centrale et C.C.P</i>	1 256 663	827 873
<i>PA 2</i>	<i>Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</i>	74 756	83 052
<i>PA 3</i>	<i>Dépôts et avoirs de la clientèle</i>	5 963 809	5 443 231
<i>PA 4</i>	<i>Emprunts et ressources spéciales</i>	288 958	354 291
<i>PA 5</i>	<i>Autres passifs</i>	677 318	834 180
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>8 261 504</b>	<b>7 542 627</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
<i>CP1</i>	<i>Capital</i>	776 875	776 875
<i>CP2</i>	<i>Dotation de l'Etat</i>	117 000	117 000
<i>CP3</i>	<i>Réserves</i>	465 614	465 131
<i>CP4</i>	<i>Actions propres</i>	-5 509	-5 509
<i>CP5</i>	<i>Autres capitaux propres</i>	24 978	37 324
<i>CP6</i>	<i>Résultats reportés</i>	-590 093	-654 216
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>788 866</b>	<b>736 605</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>9 050 370</b>	<b>8 279 232</b>
<i>(*) Données retraitées pour le besoin de la comparabilité</i>			

- Suite -

## III- L'état d'évolution des capitaux propres

	Capital social	Dotaion de l'Etat	Dotaion de l'Etat	Réserves extraordinaires	Réserves bancaires générales	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinvestissements exonérés	Prime d'émission+ prime de fusion	Réserves pour fonds social	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	TOTAL
Solde avant affectation au 31/12/2017	776 875	117 000	12 430	49 479	45 028	196 906	9 974	142 662	9 135	-5 509	24 979	-641 871	51 778	788 866
Affectation résultats reportés												51 778	-51 778	0
Solde au 31/12/2017 après affectation	776 875	117 000	12 430	49 479	45 028	196 906	9 974	142 662	9 135	-5 509	24 979	-590 093	0	788 866

AVIS DE SOCIETES

**Informations post AGO**

**بنك قطر الوطني- تونس**  
المقرّ الاجتماعي : نهج مدينة العلوم – تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 14 ماي 2018 ينشر بنك قطر الوطني- تونس مايلي :

- ✓ القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
- ✓ الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ✓ قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

**I - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية:**

**اللائحة الأولى:**

بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية الفردية المتعلقة بالسنة المالية 2017 و على التقرير العام لمراقبي الحسابات، تصادق الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2017 التي تشمل الموازنة وجدول التعهدات خارج الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية.

**اللائحة الثانية:**

اطلعت الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس وصادقت على الاتفاقيات الواردة في التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2017.

**اللائحة الثالثة:**

بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المجمعة المتعلقة بالسنة المالية 2017 وعلى تقرير مراقبي الحسابات المتعلق بهذه القوائم المالية، تصادق الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المجمعة لسنة 2017.

**اللائحة الرابعة:**

تبرئ الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراءا تاما ونهائيا بدون تحفظ عن تصرفهم للسنة المالية 2017.

**اللائحة الخامسة:**

اطلعت الجلسة العامة العادية على النتيجة المسجلة بعنوان السنة المالية 2017 و البالغة **1.881.952,366** دينار و تقرّر ايداعها في بند مبلغ مرحّل من جديد.

**اللائحة السادسة:**

تصادق الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني – تونس على منح كل عضو من أعضاء مجلس الإدارة مكافأة بمبلغ 1500 دولار أمريكي عن كلّ اجتماع و ذلك بعنوان بدل حضور اجتماعات مجلس الإدارة و اللجان المنبثقة عنه.

**اللائحة السابعة:**

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيّد سامي الزّغل عضوا مستقلا بمجلس الإدارة و ذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بتاريخ إنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنظر في نتيجة السنة المالية 2020.



- Suite -

## III- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبة 2017

جدول تطور الأموال الذاتية على ضوء قرار تخصيص نتيجة سنة 2017 (الوحدة : 1000 دينار)							
الرصيد في 2017/12/31 بعد توظيف النتيجة	توظيف نتيجة 2017	الرصيد في 31/12/2017 قبل توظيف النتيجة	نتيجة السنة 2017	ترفيغ في رأس المال	توظيف النتيجة 2016	الرصيد في 2016/12/31 1	
260 000		260 000		100 000		160 000	رأس المال المكتتب و المحرر
647	-	647			-	647	احتياطات قانونية
-	-	-			-	-	الصندوق الإجتماعي
- 81 151	1 882	- 83 033			-33 367	- 49 666	مبلغ مرحل من جديد
-	-	-			-	-	إحتياطات اخرى
-	- 1 882	1 882	1 882		33 367	-33 367	نتيجة السنة
<b>179 496</b>	-	<b>179 496</b>	<b>1 882</b>		-	<b>110 981</b>	<b>الجملة</b>

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,797	173,818		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,959	117,975		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,705	100,718		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	103,094	103,107		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,973	103,985		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,509	15,511		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,517	113,531		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (I) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,113	1,113		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,156	102,167		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,595	1,596		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,163	42,167		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,017	57,023		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	125,215	125,259		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	122,657	122,678		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	155,633	155,707		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	566,277	566,830		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	132,134	132,743		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	139,637	140,061		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	141,118	140,982		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,501	119,909		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	122,316	122,162		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	172,059	171,848		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	101,388	101,576		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,765	106,777		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	169,249	169,334		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	147,591	147,563		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	114,300	114,654		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	118,967	119,616		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	24,143	24,166		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2353,899	2366,613		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	128,758	128,949		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	160,844	161,009		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	195,420	197,100		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,853	18,963		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5380,924	5390,116		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,878	2,898		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,461	2,470		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,265	1,273		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,154	1,156		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,193	1,197		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,203	1,206		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	129,718	130,127		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	124,061	124,434		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1141,979	1144,535		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	12,018	12,067		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,925	10,958		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	106,202	106,215
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,541	104,550
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	102,682	102,695
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	100,625	100,639
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	101,937	101,952
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	109,075	109,086
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,432	102,447
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	99,824	99,835
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,993	105,001
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	106,186	106,199
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	105,177	105,189
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	104,606	104,621
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,678	106,689
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,449	105,458
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,947	100,960
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,762	105,774
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,981	104,996
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	101,791	101,800
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,828	106,837
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	105,000	105,014
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,843	104,854
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,931	106,941
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,637	100,647

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,401	10,402
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,451	105,462
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	106,117	106,132
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,821	106,834
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,622	10,624
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	62,946	62,883
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	105,768	106,000
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,610	18,603
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	319,458	319,243
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,955	30,958
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2531,394	2535,447
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	75,037	75,094
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	55,737	55,796
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	116,523	116,517
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	106,452	106,436
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,948	10,941
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	11,961	11,980
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	15,443	15,495
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,593	14,619
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	15,996	16,065
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	13,558	13,593
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	157,374	157,530
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	147,067	147,177
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,700	9,710
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	122,193	122,504
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	94,666	94,572
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	99,264	99,229
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,507	99,651
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	114,917	114,960
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	99,818	99,912
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,684	10,694
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	107,388	107,467
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	167,308	167,393
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	116,933	117,439
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	114,284	114,481
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	120,914	121,932
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	217,653	217,137
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	193,920	192,493
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	165,138	161,985
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	25,108	25,149
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	153,018	153,512
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	124,207	127,917
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9320,057	9302,953
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,261	82,327
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1077,225	1063,093
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6124,087	6142,910
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5460,164	5466,074
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,557	102,643
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	127,227	127,423
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11091,766	11967,606	12008,753

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup>Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel



<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison sociale de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère



84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**AVIS DE SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

**SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

Siège social : 11, rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene.

La Société Chimique ALKIMIA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Lotfi REKIK et Mr Anis LAADHAR.

## Société Chimique ALKIMIA S.A

### BILAN (Exprimé en Dinars)

Actifs	Notes	31 Décembre	
		2017	2016
<b>Actifs non courants</b>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	A1	1 704 686	1 704 686
Moins : Amortissements des immobilisations incorporelles	A2	(1 465 744)	(1 465 744)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>		<b>238 943</b>	<b>238 943</b>
Immobilisations corporelles	A3	86 124 808	85 495 688
Moins : Amortissements des immobilisations corporelles	A4	(66 630 806)	(63 833 688)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>		<b>19 494 003</b>	<b>21 661 999</b>
Immobilisations financières	A5	30 507 994	30 538 716
Moins : Provisions	A5	(12 695 776)	(11 655 868)
<b>Immobilisations financières nettes</b>		<b>17 812 218</b>	<b>18 882 847</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>37 545 163</b>	<b>40 783 789</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>37 545 163</b>	<b>40 783 789</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stock	A6	15 298 967	18 747 845
Moins : Provisions sur stock	A7	(1 754 685)	(1 607 856)
<b>Stock net</b>		<b>13 544 283</b>	<b>17 139 990</b>
Clients et comptes rattachés	A8	54 916 194	50 681 500
Moins : provisions sur clients	A9	(8 252 395)	(8 252 395)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>		<b>46 663 799</b>	<b>42 429 105</b>
Autres actifs courants	A10	7 387 442	2 810 601
Placements et autres actifs financiers	A11	210 208	218 102
Liquidités et équivalents de liquidités	A12	2 204 695	4 858 824
<b>Total des actifs courants</b>		<b>70 010 428</b>	<b>67 456 621</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>107 555 591</b>	<b>108 240 411</b>

## Société Chimique ALKIMIA S.A

### BILAN (Exprimé en Dinars)

		<b>31 Décembre</b>	
<b>Capitaux Propres et Passifs</b>	<b>Notes</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital Social	<b>C1</b>	19 472 530	19 472 530
Réserves	<b>C1</b>	39 727 253	39 727 253
Résultats reportés	<b>C1</b>	(15 551 601)	(6 496 725)
Autres capitaux propres	<b>C1</b>	92 291	153 974
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>43 740 473</b>	<b>52 857 032</b>
Résultat de l'exercice		(13 636 076)	(9 054 876)
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>30 104 397</b>	<b>43 802 156</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	<b>P1</b>	4 917 582	6 401 099
Provisions	<b>P2</b>	1 141 468	1 161 892
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>6 059 051</b>	<b>7 562 991</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs & comptes rattachés	<b>P3</b>	51 724 813	28 396 234
Autres passifs courants	<b>P4</b>	10 843 416	9 330 279
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>P5</b>	8 823 914	19 148 750
<b>Total des passifs courants</b>		<b>71 392 143</b>	<b>56 875 264</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>77 451 194</b>	<b>64 438 254</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>107 555 591</b>	<b>108 240 411</b>

## Société Chimique ALKIMIA S.A

<b>ETAT DE RESULTAT</b>				
(modèle autorisé)				
(Exprimé en Dinars)				
			Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre	
Résultat	Notes	2017	2016	
<b>Produits d'exploitation</b>				
Revenus	R1	150 684 150	124 052 716	
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>150 684 150</b>	<b>124 052 716</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>				
Variation de stock de produits finis	R2	3 146 751	(912 201)	
Achats d'approvisionnements consommés	R3	125 510 502	96 820 268	
Charges du personnel	R4	18 018 579	17 139 057	
Dotations aux amortissements et aux provisions	R5	4 448 914	13 015 967	
Autres charges d'exploitation	R6	17 668 507	13 476 916	
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>168 793 253</b>	<b>139 540 006</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(18 109 103)</b>	<b>(15 487 290)</b>	
Charges financières nettes	R7	1 887 888	2 568 292	
Produits financiers et produits des placements	R8	2 056 168	84 889	
Autres gains ordinaires	R9	1 092 733	3 985 524	
Autres pertes ordinaires	R10	(404 551)	(73 705)	
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>(13 476 865)</b>	<b>(8 922 290)</b>	
Impôt sur les bénéfices	R11	(159 210)	(132 586)	
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>(13 636 076)</b>	<b>(9 054 876)</b>	
Eléments extraordinaires (gains/pertes)		-	-	
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>(13 636 076)</b>	<b>(9 054 876)</b>	
Effet des modifications comptables		-	-	
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>(13 636 076)</b>	<b>(9 054 876)</b>	



## Société Chimique ALKIMIA S.A

### ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre	
		2017	2016
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients		152 241 190	136 759 027
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(131 633 571)	(133 593 564)
Intérêts payés		(852 317)	(486 966)
Impôts et taxes payés à l'état		(3 190 408)	(3 559 403)
Autres flux d'exploitation		(5 880 112)	(4 835 911)
<b>Total des flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>D1</b>	<b>10 684 782</b>	<b>(5 716 816)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(473 820)	(6 653 061)
Encaissements (Décaissements) provenant de la cession (affectés à l'acquisition) d'immobilisations financières		34 590	(56 041)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>D2</b>	<b>(439 230)</b>	<b>(6 709 102)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		(300)	-
Encaissements provenant de la mobilisation des créances		-	5 000 000
Remboursements d'emprunts en principal		(2 359 769)	(1 618 988)
Variation des mobilisations des créances		(10 723 873)	8 000 837
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>D3</b>	<b>(13 083 941)</b>	<b>11 381 849</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		184 262	159 982
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>D4</b>	<b>(2 654 129)</b>	<b>(884 087)</b>
Trésorerie au début de l'exercice		4 858 824	5 742 911
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>D5</b>	<b>2 204 695</b>	<b>4 858 824</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2017

### **I – PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

La Société Chimique ALKIMIA, société totalement exportatrice régie par la loi N° 93-120 du 27 Décembre 1993, a été fondée en Septembre 1972, et a démarré sa production en 1976 à la capacité nominale théorique de 30 000 tonnes par an de Tripolyphosphate de Sodium (STPP;  $\text{Na}_5 \text{P}_3 \text{O}_{10}$ ) obtenu par la neutralisation de l'acide phosphorique ( $\text{H}_3 \text{PO}_4$ ) par la lessive de soude caustique (NaOH) ou par du carbonate de sodium ( $\text{Na}_2\text{CO}_3$ ).

Le Tripolyphosphate de Sodium est une matière première de base pour la fabrication des poudres détergentes.

Le démarrage de l'usine et les mises au point ont été très difficiles et très longs ce qui a occasionné de graves difficultés à la Société et la fermeture de l'usine en 1980 et 1981.

La capacité annuelle nominale de 30 000 tonnes n'ayant jamais été atteinte avant 1983 pour des raisons essentiellement techniques, il a fallu d'abord résoudre un certain nombre de points en vue d'augmenter la production et d'améliorer la qualité du produit.

A partir de 1990 une première augmentation de la capacité de 30 000 à 45 000 tonnes a été effectuée puis en 1995/1996, suite à des optimisations de la Partie Humide, la capacité annuelle a été portée à 60 000 tonnes.

La partie séchage-calcination étant à 60 000 tonnes saturée, le Conseil d'Administration a, en sa réunion du 02 Août 1996, décidé une nouvelle extension de la capacité annuelle de 60 000 à 100 000 tonnes qui a démarré le 15 Avril 1998.

En 2002 et toujours grâce à des optimisations, la capacité nominale de production de STPP de l'usine à Gabès a été portée à 115 000 tonnes par an, toutes qualités confondues.

En 2004, la production nominale de l'usine a été portée à 140 000 tonnes de STPP par an suite au revamping et l'augmentation de la capacité de production de l'unité U-1000 et à l'optimisation de la capacité de production de l'unité U-1500.

#### **Données Générales :**

<b>Forme juridique :</b>	Société Anonyme
<b>Capital social :</b>	19 472 530 Dinars
<b>Nombre d'actions:</b>	1 947 253 actions de 10 Dinars chacune.
<b>Siège social :</b>	11 Rue des Lilas; 1082 Tunis – Mahrajène
<b>Usine :</b>	Zone Industrielle de Ghannouch – Gabès
<b>Registre de commerce :</b>	Tunis – B – 125941996
<b>Matricule fiscal :</b>	001716L/A/M/000
<b>Code en douane :</b>	121 508 M
<b>N° d'employeur (CNSS) :</b>	50047/92
<b>Président Directeur Général:</b>	Ali MHIRI
<b>Commissaires aux comptes :</b>	AMC - ERNST & YOUNG et International Financial Consulting (I.F.C)

## **II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017**

- La production de 2017 a enregistré une augmentation de plus de 23% par rapport à 2016 et aurait pu être meilleure n'eût été le manque d'acide phosphorique enregistré au quatrième trimestre du fait des perturbations qu'a connues le Groupe Chimique Tunisien à Gabès.
- Le volume des ventes de STPP a aussi enregistré une augmentation de 28% par rapport à 2016 passant de 67 248 à 86 092 tonnes. Malgré cette amélioration, la Société n'a pas pu atteindre le niveau habituel de ses ventes, compte tenu de la baisse de la demande mondiale du STPP et de l'agressivité des concurrents qui continuent de pratiquer des prix bas.
- Le chiffre d'affaires a enregistré une augmentation de 23% par rapport à la même période de 2016 passant ainsi de 124 052 716 DT à 150 684 150 DT. L'amélioration du chiffre d'affaires est due notamment à l'augmentation du volume des ventes et à la dépréciation du dinar par rapport aux devises étrangères en dépit d'une baisse générale du niveau des prix pratiqués dans le monde.
- Le prix de la principale matière première, l'acide phosphorique, a enregistré une légère baisse au cours de l'année 2017 par rapport à 2016.
- Les investissements, enregistrés au 31 Décembre 2017, concernent notamment le renouvellement des outils de production et un reliquat sur l'investissement relatif à la nouvelle centrale de production d'électricité qui est entrée en exploitation début 2017 permettant ainsi une économie sur les coûts de consommation d'électricité.
- Conformément à la décision du Conseil d'Administration en sa réunion du 24 Octobre 2017, l'année 2018 sera marquée par le démarrage des travaux de réalisation du projet de fabrication de MAP cristallisé pour un budget de 31,5 millions de Dinars.

## **III – REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été préparés conformément aux principes et normes comptables tels que prévus par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

## **IV – NOTES SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

### **1 –Immobilisations Incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique et sont constituées de "logiciels" qui sont amortis sur trois ans.

### **2 –Immobilisations corporelles :**

**a – Méthode de comptabilisation :** coût historique.

Ce coût englobe le prix d'acquisition, les droits de douanes s'il y a lieu, le fret, l'assurance...

**b –Méthode d'amortissement :**

La Société Chimique ALKIMIA pratique la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants

• Constructions .....	:	5% l'an
• Installations techniques, matériels et outillage .....	:	10% l'an
• Matériel de transport .....	:	20% l'an
• Installations générales, agencements et aménagements divers .....	:	10% l'an
• Equipements de bureaux .....	:	10% l'an
• Matériel pool.....	:	10% l'an
• Matériel informatique.....	:	33,33% l'an

### **3 – Participations :**

Les participations de la Société sont comptabilisées au coût d'acquisition.

### **4 – Créances libellées en devises :**

Les créances libellées en devises ont été actualisées sur la base du cours de la devise étrangère tel que publié par la BCT au 31/12/2017.

### **5 – Dettes libellées en devises :**

Les dettes libellées en devises ont été actualisées sur la base du cours de la devise étrangère tel que publié par la BCT au 31/12/2017.

### **6-Les stocks :**

- **Coût d'entrée :**

Les stocks de matières premières et pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré.

Les stocks de produits finis sont évalués au coût moyen pondéré annuel de production.

- **Valorisation à la date de clôture :**

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure. Les stocks de produits phosphatés sont évalués à leur cout de production ou à leur valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

### **7 – Revenus :**

Les revenus libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours moyen du mois précédent la facturation.

**V - INFORMATIONS AFFERENTES AUX ELEMENTS FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :**

**A – Les actifs :**

**A<sub>1</sub> – A<sub>2</sub> – Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>Soldes au 31/12/2016</b>
Logiciels au 31.12.n-1	1 704 686	1 665 871
Acquisitions logiciels	-	38 816
Amortissements	(1 465 744)	(1 465 744)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>238 943</b>	<b>238 943</b>

**A<sub>3</sub> – A<sub>4</sub> – Immobilisations Corporelles :**

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>Soldes au 31/12/2016</b>
Immobilisations brutes année précédente	85 491 083	77 943 973
Mise en rebut	-	(16 893)
Cession	-	-
Acquisitions	633 726	7 568 608
Amortissements	(66 630 805)	(63 833 688)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>19 494 003</b>	<b>21 661 999</b>

L'évolution des immobilisations corporelles se présente comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>Soldes au 31/12/2016</b>
Terrain	2 326 624	2 326 624
Constructions	13 836 109	13 833 859
Matériels de Transport	1 605 309	1 605 309
Equipements, matériels et outillages	67 706 020	60 162 449
Immobilisations en cours	650 747	7 567 447
Amortissements	(66 630 805)	(63 833 688)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>19 494 003</b>	<b>21 661 999</b>

## **A<sub>5</sub> –Immobilisations financières :**

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>Soldes au 31/12/2016</b>
Participations à la F.I.G	20 000	20 000
Participation à la B.T.S	50 000	50 000
Participation KIMIAL spa	9 535 868	9 535 868
Participation ALKIMIA Packaging SA	1 999 948	1 999 948
Participation Les salines de Tataouine	16 999 940	16 999 940
Participation S.E.P.J.	20 000	20 000
Participation S.T.M.C.I	100 000	100 000
Action S.T.M.C.I capital non appelé	(50 000)	(50 000)
Action Ste Amarrage Désamarrage	75 000	75 000
Prêts au personnel à plus d'un an	198 152	233 797
Cautionnements versés	1 319 086	1 154 163
Emprunt National	240 000	400 000
Provisions	(12 695 776)	(11 655 868)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>17 812 218</b>	<b>18 882 847</b>

### **Participation dans la société SALINES DE TATAOUINE**

Au mois d'Août 2011, la Société Chimique ALKIMIA a procédé à la constitution de sa nouvelle filiale « Les salines de Tataouine » société anonyme dont elle détient 100% de son capital s'élevant à 17 000 000 Dinars divisé en 1 700 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT chacune. Cette filiale a pour objet la production de sulfate de sodium dans le cadre d'une concession d'exploitation de Sebkhate Oum El Khialate à Tataouine. Les travaux de construction de l'Usine de sulfate de sodium à Sebkhate Oum El Khialate ont pris beaucoup de retard et les travaux de montage mécanique et technique ont été achevés en décembre 2015. L'entrée en production effective a été déclarée le premier Mars 2016.

Après la mise en route de l'Usine de Ksar Aoun, la filiale « Les Salines de Tataouine » a rencontré, en sa deuxième année de démarrage, deux problèmes majeurs. Le premier d'ordre social ayant paralysé l'activité de la Société durant le premier semestre 2017 et le deuxième d'ordre technique qui l'a empêchée d'atteindre la capacité de production prévue. Compte tenu de cette situation les états financiers de cette filiale ont dégagé un résultat net déficitaire de 6 979 050 Dinars.

Par ailleurs, le business plan de la Société actualisé à la date d'arrêt des états financiers donne une valeur des fonds propres inférieure au capital social (totalement souscrits et libéré par la Société Chimique ALKIMIA), ce qui justifie la constatation, par mesure de prudence, d'une provision complémentaire pour dépréciation de cette participation pour un montant de 1 000 000 Dinars portant ainsi la dépréciation totale de la participation à 3 000 000 Dinars.

### **Participation dans la société KIMIAL SPA**

La Société Chimique ALKIMIA est, depuis le 17 Avril 2006, l'actionnaire majoritaire dans le capital de la Société KIMIAL SPA à Annaba en Algérie en détenant 55% de son capital social. La prise de participation a été réalisée suite à une augmentation de capital en numéraire décidée par l'AGE du 17 Avril 2006.

Une deuxième augmentation du capital de 490 000 000 DA à 670 000 000 DA a été décidée par l'assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 12 Octobre 2008.

Compte tenu des problèmes commerciaux et techniques rencontrés, depuis la date de prise de participation, ayant engendré la perte de plus des trois quart du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 15 Septembre 2011 a décidé la dissolution

anticipée de la Société et a désigné, à cet effet, un liquidateur pour procéder à sa liquidation conformément à la réglementation Algérienne.

### **Participation dans la société ALKIMIA PACKAGING S.A**

La Société Chimique ALKIMIA a procédé au 19 Novembre 2009, à la suite d'une Assemblée Générale, à la constitution d'une Société filiale à 100% dénommée « ALKIMIA-Packaging », Société anonyme au capital de 2 000 000 DT ayant pour objet social le conditionnement du carbonate de sodium et de tout autre produit chimique.

Le capital a été libéré en deux tranches, la première tranche portant sur le quart a été libérée en Octobre 2009 et la deuxième a été libérée en Février 2011.

#### **A<sub>6</sub> – A<sub>7</sub> – Stocks :**

Les stocks se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>Soldes au 31/12/2016</b>
Acide phosphorique	1 127 275	829 416
Lessive de soude (NaOH)	560 763	838 714
Carbonate de sodium (Na <sub>2</sub> CO <sub>3</sub> )	175 366	52 945
STPP	4 271 408	8 113 801
Produits semi finis	1 941 251	1 189 703
Matières consommables	1 529 049	946 587
Fournitures consommables	4 852 101	5 341 503
Emballages	817 106	1 354 930
Produits résiduels (Boue)	24 647	80 247
Provisions	(1 754 685)	(1 607 856)
<b>Total net</b>	<b>13 544 283</b>	<b>17 139 990</b>

#### **A<sub>8</sub> – A<sub>9</sub> – Clients et comptes rattachés :**

Les clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>Soldes au 31/12/2016</b>
Clients locaux	370 709	465 000
Clients étrangers	35 777 645	30 100 666
Clients douteux	19 001 027	19 001 027
Effets à recevoir	1 408 545	1 114 807
Provision	(8 252 395)	(8 252 395)
Indemnisation Assurance	(1 641 732)	-
<b>Soldes</b>	<b>46 663 799</b>	<b>42 429 105</b>

Les provisions pour clients douteux, s'élevant à 8 252 395 DT, se détaillent comme suit :

- L'un des plus importants clients de la Société, a eu beaucoup d'impayés sur ses clients en Inde ce qui l'a mis en difficulté et n'a de ce fait pas pu régler nos créances qui s'élèvent au 31 décembre 2017 à 18 428 357 DT. La Société a fait les démarches nécessaires auprès des compagnies d'assurance. Si ce client venait à être déclaré insolvable, la Société supportera une part importante des impayés, compte tenu des dispositions des contrats d'assurance. Le montant net provisionné sur ces créances, net des remboursements estimés des assurances et des tiers, est de 7 679 725 DT.

- D'anciennes ventes effectuées sur le marché local pour 98 442 DT et non payées à ce jour.
- Deux factures impayées sur KIMIAL SPA relatives au transfert du Savoir-faire de 474 228 DT.

**A<sub>10</sub> –Autres actifs courants :**

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>Soldes au 31/12/2016</b>
Diverses avances fournisseurs	104 817	605 019
Avances au personnel	168800	167 664
Etat impôt et taxes à reporter	973 570	1 005 298
Produits à recevoir	4 059 638	551 167
Compte courant Les Salines de Tataouine	839 331	298 238
Divers	1 241 287	183 215
<b>Divers</b>	<b>7 387 442</b>	<b>2 810 601</b>

**A<sub>11</sub> –Autres actifs financiers :**

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>Soldes au 31/12/2016</b>
Echéances de l'année (n+1) des prêts accordés au personnel.	118 560	180 427
Intérêts courus sur Emprunt National	11 648	37 675
Echéance – 1 an / emprunt obligataire	80 000	-
<b>Soldes</b>	<b>210 208</b>	<b>218 102</b>

**A<sub>12</sub> –Liquidités et équivalents de liquidités :**

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>Soldes au 31/12/2016</b>
Placements (OPCVM)	144 958	-
Dépôts en banque	2 054 924	4 852 476
Caisse	4 815	6 348
<b>Soldes</b>	<b>2 204 695</b>	<b>4 858 824</b>



**B – Capitaux propres et passifs :****C<sub>1</sub> –Capitaux Propres :**

Le tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2017 se présente comme suit :

Désignations	Capital Social	Réserve Légale	Réserves spéciale et générales	Réserves pour fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat	Total
							de l'exercice	
<b>Soldes au 31.12.2014</b>	19 472 530	1 947 253	31 820 000	1 150 000	242 960	3 102	14 546 646	69 182 491
<b>Affectation résultat 2014</b>								
Réserves			4 810 000				(4 810 000)	-
Dividendes distribués							(9 736 265)	(9 736 265)
Report à nouveau						381	(381)	
<b>Subvention</b>					28 771			28 771
<b>Amortsubvention</b>					(56 073)			(56 073)
<b>Résultat au 31.12.2015</b>							(6 500 208)	(6 500 208)
<b>Soldes au 31.12.2015</b>	19 472 530	1 947 253	36 630 000	1 150 000	215 658	3 483	(6 500 208)	52 918 716
<b>Affectation résultat 2015</b>								
Réserves						(6 500 208)	6 500 208	-
Dividendes distribués								
Report à nouveau								
<b>Subvention</b>								
<b>Amort subvention</b>					(61 683)			(61 683)
<b>Résultat au 31.12.2016</b>							(9 054 876)	(9 054 876)
<b>Soldes au 31.12.2016</b>	19 472 530	1 947 253	36 630 000	1 150 000	153 974	(6 496 725)	(9 054 876)	43 802 156
<b>Affectation résultat 2016</b>								
Réserves						(9 054 876)	9 054 876	-
Dividendes distribués								-
Report à nouveau								
<b>Subvention de mise à niveau</b>								
<b>Amortissement subvention</b>					(61 683)			
<b>Résultat au 31.12.2017</b>							(13 636 076)	(13 636 076)
<b>Soldes au 31.12.2017</b>	19 472 530	1 947 253	36 630 000	1 150 000	92 291	(15 551 601)	(13 636 076)	30 104 397

Le Résultat par action est de (7,003) DT au titre de 2017 contre (4,650) DT au titre de 2016, calculés comme suit :

Exercice	2017	2016
<b>Résultat net</b>	(13 636 076)	(9 054 876)
<b>Nombre d'action</b>	1 947 253	1 947 253
<b>Résultat par action</b>	(7,003)	(4,650)

**P<sub>1</sub> – Les emprunts :**

Le solde du compte «Emprunts à + d'un an», s'élevant à 4 917 582DT au 31 décembre 2017 contre 6 401 099DT au 31 décembre 2016, se détaille comme suit :

Désignations	Remboursements	Echéances 2017	Soldes + 1an	
			31.12.2017	31.12.2016
CMT – UBCI de 5 000 000 DT	3 214 286	714 286	1 071 429	1 785 714
CMT – BIAT de 5 000 000 DT	769 231	384 615	3 846 154	4 615 385

**P<sub>2</sub> – Provisions :**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2017 à 1 141 468 DT.

**P<sub>3</sub> – Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2017	Soldes au 31/12/2016
Groupe Chimique Tunisien	33 967 632	17 684 168
ALKIMIA Packaging	10 178 013	4 053 425
STEG	1 081 913	894 443
Four. Fact. non Parvenues	3 985 550	3 539 304
CLARKE ENERGY	437 782	437 782
La CARTE – Vie	-	411 209
La CARTE Tunis	535 024	145 630
BHIM POLYFAB Industries	-	169 257
LEMANDOU	40 103	139 208
CMA-CGM	257 679	109 192
Autres fournisseurs	1 197 277	812 616
<b>Soldes</b>	<b>51 724 813</b>	<b>28 396 234</b>

**P<sub>4</sub> – Autres passifs courants :**

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2017	Soldes au 31/12/2016
Charges à payer	5 249 495	5 041 900
Etat impôts et taxes	1 091 717	837 513
CNSS	1 913 026	1 643 285
Charges sociales provisionnées	1 053 583	969 250
Rémunérations dues au personnel	303 952	431 361
Autres	292 931	143 483
Avances reçues des clients	938 712	263 487
<b>Soldes</b>	<b>10 843 416</b>	<b>9 330 279</b>

**P<sub>5</sub> – Autres passifs financiers :**

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2017	Soldes au 31/12/2016
Echéance à moins d'un an emprunt UBCI	1 618 659	1 219 622
Créances mobilisées	7 205 256	17 929 128
<b>Soldes</b>	<b>8 823 914</b>	<b>19 148 750</b>

### **C – L'état de résultat :**

#### **R<sub>1</sub> – Revenus :**

Les revenus se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
Vente de STPP sur le marché local	6 237 605	6 274 298
Vente de STPP à l'export	140 774 453	113 630 908
Vente de produits résiduels (boues)	3 649 992	4 147 509
Ventes de déchets	22 100	-
<b>Soldes</b>	<b>150 684 150</b>	<b>124 052 716</b>

#### **R<sub>2</sub> – Variation des stocks :**

La variation des stocks de produits finis se détaille comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
Stock au 31/12/n-1	(912 201)	8 471 549
Stock au 31/12/n	4 058 952	(9 383 750)
<b>Variation</b>	<b>3 146 751</b>	<b>(912 201)</b>

#### **R<sub>3</sub> – Achats d'approvisionnements consommés :**

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
Achats de matières premières	107 577 710	77 153 075
Achats de fournitures, consommables et emballages	5 455 642	3 793 016
Achats non stockés d'énergie, eau et autres matières	12 032 068	10 502 510
Frais sur achats	142 955	210 002
Variation de stocks	302 127	5 161 665
<b>Soldes</b>	<b>125 510 502</b>	<b>96 820 268</b>

#### **R<sub>4</sub> – Charges de personnel :**

Les charges du personnel se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
Charges salariales	13 999 739	14 154 322
Charges sociales	3 301 437	2 763 184
Congés à payer	203 772	(100 241)
Indemnité de départ en retraite	513 631	321 793
Autres charges du personnel	-	-
<b>Soldes</b>	<b>18 018 579</b>	<b>17 139 057</b>

**R<sub>5</sub> –Dotations aux amortissements et aux provisions :**

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
Amortissements Immobilisations Incorporelles	-	435 649
Amortissements Immobilisations Corporelles	2 797 117	2 400 543
Provisions pour risques et charges	-	-
Provisions pour dépréciation stocks provisions	524 802	414 489
Provisions pour Contrat déficitaire	67 348	85 561
Provisions dépréciation divers cpt débiteurs	29 212	-
Provisions pour dépréciation créances	-	7 679 725
Provisions pour dépréciation participations	1 039 907	2 000 000
Transfert de charges d'amortissements	(9 472)	-
<b>Soldes</b>	<b>4 448 914</b>	<b>13 015 967</b>

**R<sub>6</sub> –Autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
Frêt et transport sur ventes	6 893 735	4 208 189
Frais sur ventes	2 811 540	2 111 428
Assurances	1 911 130	1 945 010
Frais du personnel (Transport, bons et autres)	2 226 292	1 700 180
Honoraires	546 559	925 824
Entretien et Réparation	1 387 863	722 233
Publicités et frais postaux	472 723	472 321
Voyages, déplacements et frais du personnel	291 627	274 704
Locations	258 241	253 694
Jetons de présence	204 000	240 000
Frais bancaires	247 058	229 137
Droits et taxes	227 860	215 373
Frais Postaux et de Télécommunications	151 832	149 548
Transport sur achat	38 047	29 273
<b>Soldes</b>	<b>17 668 507</b>	<b>13 476 916</b>

**R<sub>7</sub> –Produits financiers nets :**

Les produits financiers nets se présentent ainsi :

<b>Désignations</b>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
Intérêts sur financement	(929 887)	(607 687)
Pertes de change	(2 339 364)	(1 776 702)
Gains de change	5 157 140	4 952 681
<b>Soldes</b>	<b>1 887 888</b>	<b>2 568 292</b>

**R<sub>8</sub> – Produits des placements :**

Les produits de placements se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
Intérêts des placements et comptes	56 168	84 889
Produits des participations	2 000 000	-
<b>Soldes</b>	<b>2 056 168</b>	<b>84 889</b>

**R<sub>9</sub> – Autres gains ordinaires :**

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
Produits sur exercices antérieurs	527 621	2 041 018
Reprise de provisions/stocks	377 973	408 038
Reprise de provisions pour risque	2 210	1 336 684
Reprise de provisions pour dépréciation clients	85 561	78 081
Produits sur éléments non récurrents	14 394	3 317
Autres produits	84 974	118 386
<b>Soldes</b>	<b>1 092 733</b>	<b>3 985 524</b>

**R<sub>10</sub> – Autres pertes ordinaires :**

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
Mise en rebus d'immobilisations	-	6 759
Charges sur exercices antérieurs	404 551	66 946
<b>Soldes</b>	<b>404 551</b>	<b>73 705</b>

**R<sub>11</sub> – Impôt sur les sociétés :**

L'impôt sur les sociétés s'élève, au titre de l'exercice 2017, à 159 210 DT.

## **D – Etat des flux de trésorerie :**

### **D<sub>1</sub> – Flux provenant de l'exploitation :**

Les flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice 2017 à 10 684 782DT, contre (5 716 816) DT au titre de l'exercice 2016, résultant de l'encaissement auprès des clients de la somme de 152 241 190 DT et des décaissements d'exploitation de 141 556 408 DT.

### **D<sub>2</sub> – Flux provenant des activités d'investissements :**

Les flux provenant des activités d'investissements se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
- Investissements de renouvellement	(473 820)	(6 653 061)
- Acquisitions d'immobilisations Financières	34 590	(56 041)
<b>Flux affectés aux activités d'investissements</b>	<b>(439 230)</b>	<b>(6 709 102)</b>

### **D<sub>3</sub> – Flux affectés aux (provenant des) activités de financement :**

Les flux affectés aux (provenant des) activités de financement se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
- Décaissement dividendes et jetons de présence	(300)	-
- Encaissements provenant des emprunts	-	5 000 000
- Variation des mobilisations des créances	(10 723 873)	8 000 837
- Remboursements emprunts bancaires	(2 359 769)	(1 618 988)
<b>Flux provenant des activités de financement</b>	<b>(13 083 941)</b>	<b>11 381 849</b>

### **D<sub>4</sub> – Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :**

L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités se détaille comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
- Gains de change	184 262	159 982
<b>Incidence de la variation des taux de change</b>	<b>184 262</b>	<b>159 982</b>

### **D<sub>5</sub> – Trésorerie au 31 Décembre 2017 :**

Au 31 Décembre 2017, la trésorerie s'élève à 2 204 695DT contre 4 858 824 DT au 31 Décembre 2016.

## **E – Les engagements hors bilan :**

### **Engagements reçus**

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
- Cautions reçues de nos fournisseurs	185 183	281 299
<b>Total</b>	<b>185 183</b>	<b>281 299</b>

### **Engagements émis**

Les engagements émis se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
- Caution en faveur de l'OMMP	179	179
- Caution en faveur de la Douane	100 000	100 000
- Caution en faveur du G.M.G.A	10 000	10 000
- Caution en faveur del'ANGED	1 000	1 000
- Caution OIL LIBYA	5 000	5 000
- Divers clients export	39 177	-
<b>Total</b>	<b>155 356</b>	<b>116 179</b>

## **F - Transactions avec les parties liées :**

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

### 1 - Groupe Chimique Tunisien :

- Achat acide phosphorique : 69 563 856 DT

### 2- Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne :

- Primes d'assurance : 1 911 130DT

### 3- ALKIMIA-Packaging :

- Achat carbonate de sodium vrac : 38 013 852 DT

- Prestations et fournitures diverses :113 328 DT

- Charges communes : 284 858 DT

- Dividendes décidés non encore payés : 2 000 000 DT

### 4- Les Salines de Tataouine :

- Achat sulfate de sodium : 159 060 DT

- Avances en compte courant : 738 693 DT

- Prestations diverses : 1 312 095 DT

- Charges communes : 541 093 DT

## **G- Schéma des soldes intermédiaires de gestion**

<b>PRODUITS</b>		<b>CHARGES</b>		<b>SOLDES</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Revenus et autres produits d'exploitation	150 684 150	Déstockage de production	3 146 751			
<b>Total</b>	150 684 150	<b>Total</b>	3 146 751	<b>Production</b>	<b>147 537 399</b>	<b>124 964 917</b>
<b>Production</b>	147 537 399	<b>Consommations intermédiaires</b>	125 510 502	<b>Marge / coût matières</b>	<b>22 026 897</b>	<b>28 144 649</b>
Marge / coût matières	22 026 897	Services extérieurs	17 440 646			
<b>Total</b>	22 026 897	<b>Total</b>	17 440 646	<b>Valeur ajoutée</b>	<b>4 586 251</b>	<b>14 883 106</b>
Valeur ajoutée	4 586 251	Impôts et taxes	227 860			
		Charges de personnel	18 018 579			
<b>Total</b>	4 586 251	<b>Total</b>	18 246 440	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>(13 660 189)</b>	<b>(2 471 323)</b>
Excédent brut d'exploitation	(13 660 189)	Charges financières nettes	(1 887 888)			
Produits des placements	2 056 168	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 448 914			
Autres gains ordinaires	1 092 733	Autres pertes ordinaires	404 551			
		Impôt sur les bénéfices	159 210			
<b>Total</b>	<b>(10 511 288)</b>	<b>Total</b>	<b>3 124 788</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(13 636 076)</b>	<b>(9 054 876)</b>



## **H-Evènements postérieurs à la date de clôture :**

Ces états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration du **27 Avril 2018**. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

# **SOCIÉTÉ CHIMIQUE ALKIMIA S.A.**

## **Rapport Général des Co-Commissaires aux Comptes**

### **Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017**

**Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA S.A,**

## **I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

### **1. Opinion**

En exécution de la mission de Co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 21 avril 2016, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la « Société Chimique ALKIMIA S.A » (la « société»), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 30 104 397 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 13 636 076 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### 3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### ▪ Titres de participation :

Au 31 Décembre 2017, la valeur nette des titres de participation de la « Société Chimique ALKIMIA S.A » s'élève à 16 054 980 DT sur un total bilan de 107 555 591 DT.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition) en respect avec les dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des participations à leur valeur d'usage ainsi déterminée :

- ✓ La valeur d'usage est estimée en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment, la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.
- ✓ Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable de ces participations est supérieure à leur valeur d'usage.

#### ***Risque identifié :***

Le risque que la valeur nette comptable des titres de participation excède leur valeur d'usage et qu'une dépréciation ne soit pas comptabilisée au bilan constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison du recours important au jugement de la Direction.

#### ***Notre réponse à ce risque :***

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté notamment à :

- ✓ Revoir le processus d'estimation de la dépréciation adopté par la Direction ;
- ✓ Identifier et tester les contrôles pertinents associés au processus d'estimation ;
- ✓ Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses et examiner les modalités retenues par la Direction pour estimer la valeur d'usage des participations à la date de clôture ;
- ✓ Analyser la performance économique des entreprises émettrices et l'utilité procurée par ces participations à la « Société Chimique ALKIMIA S.A » ;
- ✓ Revoir les résultats des estimations effectuées durant l'exercice précédent.

#### 4. Observations

Nous attirons l'attention sur les notes suivantes aux Etats Financiers qui décrivent certaines situations.

##### **A- Note A5 : Participation au capital de la société « Les Salines de Tataouine »**

Au mois d'Août 2011, la Société Chimique ALKIMIA a procédé à la constitution de la filiale « Les salines de Tataouine » dont elle détient 100% du capital s'élevant à 17 000 000 DT. Cette filiale a pour objet la production de sulfate de sodium dans le cadre d'une concession d'exploitation de Sebkhath Oum El Khialate à Tataouine. Les travaux de construction de l'Usine de sulfate de sodium ont pris beaucoup de retard et les travaux de montage mécanique et technique ont été achevés en Décembre 2015. L'entrée en production effective a eu lieu le premier Mars 2016.

Après la mise en route de l'Usine de Ksar Aoun, la filiale « les Salines de Tataouine » a rencontré deux problèmes. Le premier, d'ordre social, a paralysé l'activité de la Société durant le premier semestre 2017. Le deuxième, d'ordre technique, l'a empêchée d'atteindre la capacité de production prévue. Compte tenu de cette situation les états financiers de cette filiale ont dégagé un résultat net déficitaire de 6 979 050 DT.

Le processus d'estimation de la valeur d'usage de cette participation a dégagé une moins-value de l'ordre de 3 000 000 DT par rapport à son coût historique. Une provision pour dépréciation de 2 000 000 DT a déjà été constatée au 31 Décembre 2016. Une provision complémentaire pour de 1 000 000 DT a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

##### **B- Notes A8 – A9 : Créance douteuse sur un client important**

Un client important de la Société Chimique ALKIMIA a eu beaucoup d'impayés sur ses clients en Inde ce qui l'a mis en difficulté. Cette situation l'a empêché de régler ses dettes envers la Société s'élevant au 31 décembre 2016 à 18 428 357 DT.

Une partie de la marchandise objet de cette créance a été reprise par l'agent de la Société Chimique ALKIMIA en Inde qui devient, de ce fait, redevable à la Société d'un montant de 2 748 632 DT.

Après avoir effectué les démarches nécessaires auprès des compagnies d'assurance, et sur la base des accords contractuels, la société a estimé les montants à recouvrer auprès de ces compagnies à 8 000 000 DT et a dû provisionner dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2016 un montant de 7 679 725 DT.

En 2017, la société a reçu une correspondance confirmant le principe de remboursement conformément aux accords contractuels et a maintenu le même niveau de provision constatée en 2016.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **5. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **1. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet  
audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 09 Mai 2018**

**Les Co-commissaires aux comptes**

**International Financial Consulting Ltd.**

**Lotfi REKIK**

**AMC Ernst & Young**

**Anis LAADHAR**

**SOCIÉTÉ CHIMIQUE ALKIMIA S.A**  
**Rapport Spécial des Co-Commissaires aux Comptes**  
**Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017**

**Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA S.A,**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons, ci-dessous, sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016 visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Opérations relatives à des conventions nouvellement conclues durant l'exercice clos au 31 Décembre 2017**

Votre Conseil d'Administration nous a informés des conventions suivantes nouvellement conclues en 2017 :

- 1- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a réalisé des prestations de fourniture de l'excédent d'électricité produite par l'unité de cogénération, entrée en exploitation en 2017, à sa filiale « Les Salines de Tataouine » pour un montant de 1 113 472 DT.

**II. Opérations relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017 :

- 1- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a réalisé avec ses filiales « ALKIMIA Packaging S.A » et « les Salines de Tataouine » les opérations suivantes entrant dans le cadre des conventions de charges communes :
  - La « Société ALKIMIA S.A » a facturé à sa filiale ALKIMIA Packaging S.A un montant de 284 858 DT correspondant à des charges communes au titre de l'exercice 2016.
  - La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a facturé à sa filiale les Salines de Tataouine S.A un montant de 541 093 DT qui correspond à des charges communes au titre de l'exercice 2016.
- 2- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a conclu avec le Groupe Chimique Tunisien les conventions suivantes :
  - La convention en date du 26 novembre 1993, modifiée par deux avenants signés respectivement en date du 22 octobre 1998 et 27 septembre 2009, selon laquelle le « Groupe Chimique Tunisien » s'engage à vendre à partir de ses unités de production, à la Société

Chimique ALKIMIA S.A, qui accepte, l'acide phosphorique concentré dont elle a besoin pour son exploitation.

- Au titre de l'année 2017, les achats d'acide phosphorique par la « Société Chimique ALKIMIA S.A », rentrant dans le cadre de cette convention se sont élevés à un montant net de 69 563 857 DT. Le solde de la dette de la société envers le « Groupe Chimique Tunisien » s'élève à 34 581 546DT au 31 Décembre 2017.
  
- 3-** La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a conclu avec sa filiale « ALKIMIA Packaging S.A » une convention en date du 03 janvier 2011 qui prévoit son approvisionnement auprès de cette dernière en carbonate de sodium nécessaire à son exploitation. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de la « Société Chimique ALKIMIA S.A » tenu en date du 10 mai 2011.  
Les achats de carbonate de sodium réalisés par la Société ALKIMIA S.A dans le cadre de cette convention, s'élèvent au titre de l'exercice 2017 à 38 013 852 DT. Le solde de la dette de la « Société Chimique ALKIMIA S.A » envers la société « ALKIMIA Packaging S.A » s'élève au 31 Décembre 2017 à 10 462 871 DT.  
La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a comptabilisé en 2017 des dividendes à recevoir au titre de sa participation au capital de la société « ALKIMIA Packaging S.A » pour un montant de 2 000 000 DT.
  
- 4-** La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a conclu une opération d'achat de Sulfate de Sodium auprès de sa filiale les Salines de Tataouine durant l'exercice 2017 pour 159 060 DT.
  
- 5-** La Société Chimique ALKIMIA S.A a facturé à sa filiale « Les Salines de Tataouine » un montant de 1 312 095 DT correspondant à de diverses prestations rendues à cette dernière au titre de l'exercice 2017.
  
- 6-** La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a octroyé une avance en compte courant associé à sa filiale « Les Salines de Tataouine » pour un montant de 738 693 DT.
  
- 7-** Le solde du compte courant de la « Société Chimique ALKIMIA S.A » envers sa filiale les Salines de Tataouine s'élève au 31 décembre 2017 à 1 776 647 DT et le solde du compte courant de la Société Chimique ALKIMIA S.A envers sa filiale « Alkimia Packaging S.A » s'élève au 31 décembre 2017 à (113 763) DT.
  
- 8-** La « Société Chimique ALKIMIA S.A » continue à assurer tous ses risques auprès de la « Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne ». La prime d'assurance supportée par la société dans le cadre de cette convention au titre de l'année 2017 s'élève à 1 911 129 DT.



### III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- 1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
  - La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le comité de rémunération tenu le 18 Octobre 2015.
  - Les administrateurs sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.
- 2- Les obligations et engagements de la société chimique ALKIMIA S.A envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 se présentent comme suit :

Libellé	Président directeur général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif	Charges de l'exercice	Passif
Rémunération brute (y compris avantages en nature)	222 486	-	-	-
Jetons de présence pour les administrateurs	-	-	144 000	144 000
Rémunérations des membres du comité permanent d'audit	-	-	60 000	60 000
<b>Total</b>	<b>222 486</b>	<b>-</b>	<b>204 000</b>	<b>204 000</b>

Tunis, le 09 Mai 2018

Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting Ltd.

Lotfi REKIK

AMC Ernst & Young

Anis LAADHAR

## **FCP INDICE MAXULA**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

#### **I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

##### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP INDICE MAXULA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 177.720, un actif net de D : 176.324 et un bénéfice de D : 21.278.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### ***Paragraphe d'observation***

Les placements monétaires et disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 19,33% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 23 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>142 132</u>	<u>133 779</u>
Actions et droits rattachés		142 132	133 779
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>34 348</u>	<u>33 489</u>
Placements monétaires	5	34 348	33 489
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>1 240</u>	<u>-</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>177 720</u></u>	<u><u>167 268</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	1 184	1 150
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	212	190
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u>1 396</u>	<u>1 340</u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	176 494	165 708
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		(170)	220
<b>ACTIF NET</b>		<u>176 324</u>	<u>165 928</u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>177 720</u></u>	<u><u>167 268</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2017	Année 2016
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	4 304	4 568
Dividendes		4 304	4 568
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	567	568
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		4 871	5 136
Charges de gestion des placements	12	(4 810)	(4 742)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		61	394
Autres charges	13	(177)	(172)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		(116)	222
Régularisation du résultat d'exploitation		(54)	(2)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		(170)	220
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		54	2
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 519	9 047
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		1 372	704
Frais de négociation de titres		(497)	(685)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>21 278</b>	<b>9 288</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2017	Année 2016
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>21 278</u>	<u>9 288</u>
Résultat d'exploitation	(116)	222
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 519	9 047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 372	704
Frais de négociation de titres	(497)	(685)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(10 882)</u>	<u>(7 828)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	101 436	95 516
- Régularisation des sommes non distribuables	11 179	4 512
- Régularisation des sommes distribuables	47	188
<b>Rachats</b>		
- Capital	(111 302)	(102 911)
- Régularisation des sommes non distribuables	(12 141)	(4 943)
- Régularisation des sommes distribuables	(101)	(190)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>10 396</b></u>	<u><b>1 460</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	165 928	164 468
En fin de l'exercice	176 324	165 928
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	1 730	1 812
En fin de l'exercice	1 627	1 730
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>108,374</b></u>	<u><b>95,912</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>12,99%</b></u>	<u><b>5,67%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et « Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.



Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 142.132 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>114 719</b>	<b>142 132</b>	<b>80,61%</b>
<b><u>Actions et droits rattachés admis à la côte</u></b>		<b>114 719</b>	<b>142 132</b>	<b>80,61%</b>
AMEN BANK	135	2 778	3 176	1,80%
ARTES	390	2 717	2 416	1,37%
ATTIJARI BANK	388	8 613	14 131	8,01%
B.N.A	660	7 005	7 739	4,39%
BH	216	3 027	4 007	2,27%
BH NS J01012017	36	542	668	0,38%
BIAT	116	9 151	14 086	7,99%
BT	1 760	14 615	14 184	8,04%
CARTHAGE CEMENT	3 520	7 203	8 254	4,68%
DELICE HOLDING	552	9 186	9 107	5,16%
ENNAKL AUTOMOBILES	159	1 888	2 001	1,13%
EURO-CYCLES	87	3 112	2 352	1,33%
MONOPRIX	290	3 742	3 327	1,89%
P.G.H	923	7 005	9 258	5,25%
SAH	544	4 251	8 667	4,92%
SFBT	710	9 014	14 019	7,95%
STAR	25	3 668	2 499	1,42%
MAGASIN GENERAL	120	3 606	4 740	2,69%
ONE TECH HOLDING	272	2 495	3 622	2,05%
UNIMED	331	3 110	2 603	1,48%
UIB	503	7 991	11 276	6,40%
<b>TOTAL</b>		<b>114 719</b>	<b>142 132</b>	<b>80,61%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>79,98%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>126 885</b>	<b>6 894</b>	<b>133 779</b>	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	62 967		62 967	
Cessions de l'exercice				
Actions	(75 133)		(75 133)	1 372
Variation des plus ou moins values latentes		20 519	20 519	
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>114 719</b>	<b>27 413</b>	<b>142 132</b>	<b>1 372</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 34.348 et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% actif net
Dépôts à vue			
AMEN BANK (au taux 2%)	34 201	34 348	19,48%
<b>TOTAL</b>	<b>34 201</b>	<b>34 348</b>	<b>19,48%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>19,33%</b>	

#### Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 1.240 contre un solde nul au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Vente titres à encaisser	1 240	-
<b>Total</b>	<b>1 240</b>	<b>-</b>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 1.184, contre D : 1.150 au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	628	592
Rémunération du dépositaire	556	558
<b>Total</b>	<u><b>1 184</b></u>	<u><b>1 150</b></u>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 212 , contre D : 190 au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	16	14
Retenues à la source	88	176
Achats titres à décaisser	108	-
<b>Total</b>	<u><b>212</b></u>	<u><b>190</b></u>

### Note 9: Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

#### Capital au 31-12-2016

Montant	165 708
Nombre de parts	1 730
Nombre de copropriétaires	32

#### Souscriptions réalisées

Montant	101 436
Nombre de parts émises	1 059
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

#### Rachats effectués

Montant	(111 302)
Nombre de parts rachetées	(1 162)
Nombre de copropriétaires sortants	(7)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 519
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 372
Régularisation des sommes non distribuables	(948)
Frais de négociation de titres	(497)
Résultat incorporé à la V.L	220
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(14)

### Capital au 31-12-2017

Montant	176 494
Nombre de parts	1 627
Nombre de copropriétaires	26

### **Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à D : 4.304 contre D : 4.568 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2016</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	4 304	4 568
<b>TOTAL</b>	<b>4 304</b>	<b>4 568</b>

### **Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à D : 567 contre D : 568 au 31 décembre 2016 et représente les intérêts des dépôts à vue.

### **Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à D : 4.810 contre D : 4.742 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Rémunération du gestionnaire	2 450	2 382
Rémunération du dépositaire	2 360	2 360
<b>Total</b>	<b><u>4 810</u></b>	<b><u>4 742</u></b>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à D : 177 pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 contre D : 172 au 31 décembre 2016 et englobent principalement la redevance du CMF.

### Note 14 : Autres informations

#### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	2,994	2,969	3,488	3,114	3,029
Charges de gestion des placements	(2,956)	(2,741)	(2,761)	(2,541)	(2,654)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>0,037</b>	<b>0,228</b>	<b>0,727</b>	<b>0,572</b>	<b>0,376</b>
Autres charges	(0,109)	(0,099)	(0,105)	(0,095)	(0,111)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(0,071)</b>	<b>0,128</b>	<b>0,621</b>	<b>0,477</b>	<b>0,265</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,033)	0,001	0,049	0,032	0,091
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,104)</b>	<b>0,127</b>	<b>0,573</b>	<b>0,446</b>	<b>0,356</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12,612	5,229	1,315	12,504	4,566
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,843	0,407	(5,343)	(0,971)	(8,474)
Frais de négociation de titres	(0,305)	(0,396)	(0,427)	(0,274)	(1,023)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>13,149</b>	<b>5,240</b>	<b>(4,455)</b>	<b>11,260</b>	<b>(4,931)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>13,078</b>	<b>5,369</b>	<b>(3,834)</b>	<b>11,737</b>	<b>(4,667)</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>13,149</b>	<b>5,240</b>	<b>(4,455)</b>	<b>11,260</b>	<b>(4,931)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,583)	(0,222)	(0,407)	(0,744)	0,418
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>12,567</b>	<b>5,018</b>	<b>(4,862)</b>	<b>10,516</b>	<b>(4,513)</b>
Valeur liquidative	108,374	95,911	90,766	95,054	84,093
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,89%	2,94%	2,97%	2,84%	3,08%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,10%)	0,14%	0,62%	0,50%	0,41%

#### **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP INDICE MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.

# FCP CEA MAXULA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP CEA MAXULA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 1.264.988, un actif net de D : 1.259.608 et un bénéfice de D : 158.867.

À notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion avec réserve***

Le système d'information et les procédures mises en place ne permettent pas de vérifier le respect de façon permanente, des conditions d'affectation prévues par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.



Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne, autres que celle qui a été développée dans la section « fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport.

Tunis, le 23 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes:**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>1 110 222</u>	<u>825 431</u>
Actions et droits rattachés		1 110 222	825 431
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>62 054</u>	<u>32 875</u>
Placements monétaires	5	62 054	32 875
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>92 712</u>	<u>4 246</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>1 264 988</u></u>	<u><u>862 552</u></u>

**PASSIF**

<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	5 180	3 749
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	200	17 587
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>5 380</u></u>	<u><u>21 336</u></u>

**ACTIF NET**

<b>Capital</b>	9	1 247 947	830 199
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		11 661	11 017
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>1 259 608</u></u>	<u><u>841 216</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>1 264 988</u></u>	<u><u>862 552</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2017	Année 2016
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<u>30 690</u>	<u>18 704</u>
Dividendes		30 690	18 704
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<u>1 719</u>	<u>998</u>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<u>32 409</u>	<u>19 702</u>
Charges de gestion des placements	12	(18 860)	(11 584)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<u>13 549</u>	<u>8 118</u>
Autres charges	13	(1 170)	(656)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>12 379</u>	<u>7 462</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(718)	3 555
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<u>11 661</u>	<u>11 017</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		718	(3 555)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		90 069	25 229
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		66 619	61 380
Frais de négociation de titres		(10 200)	(7 505)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<u><u>158 867</u></u>	<u><u>86 566</u></u>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2017	Année 2016
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>158 867</u>	<u>86 566</u>
Résultat d'exploitation	12 379	7 462
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	90 069	25 229
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	66 619	61 380
Frais de négociation de titres	(10 200)	(7 505)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>259 525</u>	<u>237 600</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	562 514	583 974
- Régularisation des sommes non distribuables	25 148	60 777
- Régularisation des sommes distribuables	1 369	5 616
<b>Rachats</b>		
- Capital	(306 162)	(370 302)
- Régularisation des sommes non distribuables	(21 257)	(40 404)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 087)	(2 061)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>418 392</b></u>	<u><b>324 166</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	841 216	517 050
En fin de l'exercice	1 259 608	841 216
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	5 567	3 930
En fin de l'exercice	7 286	5 567
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>172,881</b></u>	<u><b>151,108</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>14,41%</b></u>	<u><b>14,85%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en action (CEA), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des comptes épargne en actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005.

Il a été créé à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépasse annuellement 0,5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 1.110.222 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>1 048 968</b>	<b>1 110 222</b>	<b>88,14%</b>
ADWYA	10 520	54 997	55 977	4,44%
ASSAD	4 500	39 509	40 284	3,20%
ATTIJARI BANK	1 500	46 290	54 630	4,34%
BIAT	950	95 210	115 357	9,16%
BT	6 000	48 552	48 354	3,84%
CARTHAGE CEMENT	20 000	48 760	46 900	3,72%
CEREALIS	1 400	5 810	5 753	0,46%
CITY CARS	2 227	28 699	23 368	1,86%
ESSOUKNA	5 244	21 045	19 083	1,51%
EURO-CYCLES	1 100	38 323	29 732	2,36%
MAGASIN GENERAL	500	13 756	19 750	1,57%
MODERN LEASING	3 047	12 671	11 761	0,93%
OFFICE PLAST	15 000	40 269	48 795	3,87%
ONE TECH HOLDING	5 285	60 873	70 375	5,59%
SAH	4 942	60 192	78 736	6,25%
SANIMED	4 626	20 958	20 317	1,61%
SFBT	5 100	96 766	100 700	7,99%
SOMOCER	33 000	35 906	36 960	2,93%
SOTUVER	7 000	30 875	35 966	2,86%
SOTUVER NG J01012018	784	3 286	3 896	0,31%
STAR	285	33 663	28 488	2,26%
STB	11 100	43 729	39 871	3,17%
TELNET HOLDING	9 600	57 660	56 160	4,46%
TUNIS RE	4 000	33 309	33 372	2,65%
UIB	3 820	77 860	85 637	6,80%
<b>TOTAL</b>		<b>1 048 968</b>	<b>1 110 222</b>	<b>88,14%</b>



Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>854 246</b>	<b>(28 815)</b>	<b>825 431</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>				
Actions	2 155 698		2 155 698	
<b>Cessions de l'exercice</b>				
Actions	(1 960 976)		(1 960 976)	66 619
Variation des plus ou moins value latentes		90 069	90 069	
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>1 048 968</b>	<b>61 254</b>	<b>1 110 222</b>	<b>66 619</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 62.054 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
<b>Dépôts à vue</b>			
Amen Bank au taux de 2%	61 752	62 054	4,93%
<b>TOTAL</b>	<b>61 752</b>	<b>62 054</b>	<b>4,93%</b>

#### Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 92.712, contre D : 4.246 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Vente de titres à encaisser	92 637	4 246
Autres	75	-
<b>Total</b>	<b>92 712</b>	<b>4 246</b>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 5.180, contre D : 3.749 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	4 590	3 193
Rémunération du dépositaire	590	556
<b>Total</b>	<u>5 180</u>	<u>3 749</u>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 200, contre D : 17.587 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	110	82
Retenues à la source	90	410
Achat de titres à décaisser	-	17 095
<b>Total</b>	<u>200</u>	<u>17 587</u>

### Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

#### Capital au 31-12-2016

Montant	830 199
Nombre de parts	5 567
Nombre de copropriétaires	77

#### Souscriptions réalisées

Montant	562 514
Nombre de parts émises	3 772
Nombre de copropriétaires nouveaux	14

#### Rachats effectués

Montant	(306 162)
Nombre de parts rachetées	(2 053)
Nombre de copropriétaires sortants	(14)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	90 069
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	66 619
Régularisation des sommes non distribuables	487
Frais de négociation de titres	(10 200)
Résultat incorporé à la V.L	11 017
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	3 404

### **Capital au 31-12-2017**

Montant	1 247 947
Nombre de parts	7 286
Nombre de copropriétaires	77

### **Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 30.690, contre D : 18.704 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2016</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
Des actions admises à la cote	30 690	18 704
<b>TOTAL</b>	<b>30 690</b>	<b>18 704</b>

### **Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 1.719, contre D : 998 au 31 décembre 2016 et représente les intérêts des dépôts à vue.

### **Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à D : 18.860, contre D : 11.584 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Rémunération du gestionnaire	16 500	9 224
Rémunération du dépositaire	2 360	2 360
<b>Total</b>	<b>18 860</b>	<b>11 584</b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 1.170, contre D : 656 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	1 166	652
Autres	4	4
<b>Total</b>	<u><b>1 170</b></u>	<u><b>656</b></u>

**Note 14 : Autres informations****14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	4,448	3,539	3,729	2,940	4,404
Charges de gestion des placements	(2,589)	(2,081)	(2,531)	(1,981)	(2,855)
<b>Revenus net des placements</b>	<u><b>1,860</b></u>	<u><b>1,458</b></u>	<u><b>1,198</b></u>	<u><b>0,959</b></u>	<u><b>1,549</b></u>
Autres charges	(0,161)	(0,118)	(0,137)	(0,102)	(0,158)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u><b>1,699</b></u>	<u><b>1,340</b></u>	<u><b>1,061</b></u>	<u><b>0,857</b></u>	<u><b>1,391</b></u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,099)	0,639	(0,022)	0,221	(0,366)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u><b>1,600</b></u>	<u><b>1,979</b></u>	<u><b>1,039</b></u>	<u><b>1,078</b></u>	<u><b>1,026</b></u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12,362	4,532	(7,364)	13,529	(7,847)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9,143	11,026	6,456	(4,423)	1,392
Frais de négociation de titres	(1,400)	(1,348)	(1,609)	(1,076)	(1,650)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<u><b>20,105</b></u>	<u><b>14,209</b></u>	<u><b>(2,517)</b></u>	<u><b>8,029</b></u>	<u><b>(8,105)</b></u>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<u><b>21,804</b></u>	<u><b>15,550</b></u>	<u><b>(1,455)</b></u>	<u><b>8,886</b></u>	<u><b>(6,714)</b></u>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<u><b>20,105</b></u>	<u><b>14,209</b></u>	<u><b>(2,517)</b></u>	<u><b>8,029</b></u>	<u><b>(8,105)</b></u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,067	3,354	(0,021)	1,133	1,956
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<u><b>20,172</b></u>	<u><b>17,563</b></u>	<u><b>(2,538)</b></u>	<u><b>9,162</b></u>	<u><b>(6,148)</b></u>
Valeur liquidative	172,881	151,108	131,565	133,064	122,823

### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,60%	1,47%	1,91%	1,55%	2,28%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,08%	0,10%	0,08%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,99%	1,40%	0,79%	0,84%	0,82%

### **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP CEA MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.

# FCP MAXULA STABILITY

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

### I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### *Opinion*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP MAXULA STABILITY », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 307.225, un actif net de D : 303.793 et un bénéfice de D : 14.922.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Paragraphe d'observation*

Les placements monétaires et disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 17,72% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 23 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Mustapha MEDHIOUB**



**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>242 305</u>	<u>813 571</u>
Actions, et droits rattachés		115 467	418 112
Obligations et valeurs assimilées		126 838	346 556
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	48 903
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>54 453</u>	<u>204 468</u>
Placements monétaires	5	54 453	204 468
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>10 467</u>	<u>9 724</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>307 225</u></u>	<u><u>1 027 763</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	3 300	4 158
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	132	7 706
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>3 432</u></u>	<u><u>11 864</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	299 905	1 002 583
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		3 888	13 316
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>303 793</u></u>	<u><u>1 015 899</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>307 225</u></u>	<u><u>1 027 763</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2017	Année 2016
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<u>26 771</u>	<u>27 728</u>
Dividendes		12 664	12 945
Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 107	14 783
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<u>3 384</u>	<u>3 286</u>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<u>30 155</u>	<u>31 014</u>
Charges de gestion des placements	12	(15 864)	(16 683)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<u>14 291</u>	<u>14 331</u>
Autres charges	13	(958)	(1 015)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>13 333</u>	<u>13 316</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(9 445)	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<u>3 888</u>	<u>13 316</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9 445	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(41 801)	69 018
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		45 276	(42 400)
Frais de négociation de titres		(1 886)	(1 694)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<u>14 922</u>	<u>38 240</u>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2017	Année 2016
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>14 922</u>	<u>38 240</u>
Résultat d'exploitation	13 333	13 316
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(41 801)	69 018
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	45 276	(42 400)
Frais de négociation de titres	(1 886)	(1 694)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(727 028)</u>	<u>(476)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	287 473	-
- Régularisation des sommes non distribuables	8 642	-
- Régularisation des sommes distribuables	3 931	-
<b>Rachats</b>		
- Capital	(1 001 866)	(459)
- Régularisation des sommes non distribuables	(11 832)	(17)
- Régularisation des sommes distribuables	(13 376)	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(712 106)</b></u>	<u><b>37 764</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	1 015 899	978 135
En fin de l'exercice	303 793	1 015 899
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	8 419	8 423
En fin de l'exercice	2 420	8 419
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>125,534</b></u>	<u><b>120,667</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>4,03%</b></u>	<u><b>3,91%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et de l' « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date 28 décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2017 au coût amorti .

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 242.305 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions et droits rattachés</b>		<b>132 028</b>	<b>115 467</b>	<b>38,01%</b>
SANIMED	12 158	55 440	53 398	17,58%
EURO-CYCLES	200	2 069	5 406	1,78%
OFFICE PLAST	9 500	29 307	30 903	10,17%
SOMOCER	23 000	45 212	25 760	8,48%
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>124 323</b>	<b>126 838</b>	<b>41,75%</b>
AMEN BANK 2010	1 500	79 965	81 178	26,72%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	14 284	14 882	4,90%
CHO COMPANY 2009	350	8 750	8 751	2,88%
STB 2010-1	400	21 324	22 027	7,25%
<b>TOTAL</b>		<b>256 351</b>	<b>242 305</b>	<b>79,76%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>78,87%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>780 766</b>	<b>7 565</b>	<b>25 240</b>	<b>813 571</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions	199 650			199 650	
<b>Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Actions	(462 156)			(462 156)	44 537
Obligations des sociétés	(39 334)			(39 334)	170
Bons du trésor assimilables	(174 550)			(174 550)	
Titres OPCVM	(48 025)			(48 025)	569
Variation des plus ou moins values latentes			(41 801)	(41 801)	
Variation des intérêts courus sur obligations		(5 050)		(5 050)	
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>256 351</b>	<b>2 515</b>	<b>(16 561)</b>	<b>242 305</b>	<b>45 276</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 54.453 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
<b>Dépôts à vue</b>			
Amen Bank au taux de 2%	53 625	54 453	17,92%
<b>TOTAL</b>	<b>53 625</b>	<b>54 453</b>	<b>17,92%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>17,72%</b>	

#### Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 10.467, contre D : 9.724 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Cession de titres à encaisser	5 486	4 614
Obligations "CHO COMPANY" échues à encaisser	4 981	5 110
<b>Total</b>	<b>10 467</b>	<b>9 724</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 3.300 contre D : 4.158 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	2 761	3 600
Rémunération du dépositaire	539	558
<b>Total</b>	<u>3 300</u>	<u>4 158</u>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 132 contre D : 7.706 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	43	86
Retenues à la source	89	627
Sommes à décaisser sur acquisitions de titres	-	6 993
<b>Total</b>	<u>132</u>	<u>7 706</u>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2016**

Montant	1 002 583
Nombre de parts	8 419
Nombre de copropriétaires	6

**Souscriptions réalisées**

Montant	287 473
Nombre de parts émises	2 414
Nombre de copropriétaires nouveaux	-



### Rachats effectués

Montant	(1 001 866)
Nombre de parts rachetées	(8 413)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(41 801)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	45 276
Régularisation des sommes non distribuables	6 298
Frais de négociation de titres	(1 886)
Résultat incorporé à la V.L	13 316
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(9 488)

### Capital au 31-12-2017

Montant	299 905
Nombre de parts	2 420
Nombre de copropriétaires	5

### **Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 26.771 contre D : 27.728 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	Année 2017	Année 2016
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	12 664	12 945
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	1 855	7 622
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	12 252	7 161
<b>TOTAL</b>	<b>26 771</b>	<b>27 728</b>

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 3.384 contre D : 3.286 au 31 décembre 2016 et se détaille ainsi :

	Année 2017	Année 2016
Intérêts sur comptes de dépôt	3 384	3 286
<b>TOTAL</b>	<b>3 384</b>	<b>3 286</b>

### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à D : 15.864 contre D : 16.683 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	13 494	14 323
Rémunération du dépositaire	2 370	2 360
<b>Total</b>	<u><b>15 864</b></u>	<u><b>16 683</b></u>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 958 contre D : 1.015 au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	954	1 011
Autres	4	4
<b>Total</b>	<u><b>958</b></u>	<u><b>1 015</b></u>

## **Note 14 : Autres informations**

### **14.1. Données par part et ratios pertinents**

<b><u>Données par part</u></b>	<b><u>2017</u></b>	<b><u>2016</u></b>	<b><u>2015</u></b>	<b><u>2014</u></b>	<b><u>2013</u></b>
Revenus des placements	12,461	3,684	3,523	3,599	3,921
Charges de gestion des placements	(6,555)	(1,982)	(1,910)	(1,874)	(1,973)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>5,905</b>	<b>1,702</b>	<b>1,613</b>	<b>1,725</b>	<b>1,948</b>
Autres charges	(0,396)	(0,121)	(0,116)	(0,113)	(0,121)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>5,510</b>	<b>1,582</b>	<b>1,497</b>	<b>1,612</b>	<b>1,828</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(3,903)	-	(0,002)	(0,009)	(0,106)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,607</b>	<b>1,582</b>	<b>1,495</b>	<b>1,603</b>	<b>1,722</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(17,273)	8,198	0,395	1,270	(2,966)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	18,709	(5,036)	2,337	(1,349)	(1,093)
Frais de négociation de titres	(0,779)	(0,201)	(0,577)	(0,065)	(0,284)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,657</b>	<b>2,960</b>	<b>2,156</b>	<b>(0,144)</b>	<b>(4,343)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>6,166</b>	<b>4,542</b>	<b>3,653</b>	<b>1,468</b>	<b>(2,515)</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,657</b>	<b>2,960</b>	<b>2,156</b>	<b>(0,144)</b>	<b>(4,343)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	2,602	(0,001)	(0,008)	(0,067)	0,167
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>3,259</b>	<b>2,959</b>	<b>2,148</b>	<b>(0,211)</b>	<b>(4,176)</b>
Valeur liquidative	125,534	120,667	116,127	112,483	111,091
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net					
moyen	5,33%	1,67%	1,67%	1,68%	1,76%
Autres charges / actif net moyen	0,32%	0,10%	0,10%	0,10%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,31%	1,34%	1,31%	1,43%	1,53%

#### **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP MAXULA STABILITY" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.

## **AVIS DE SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

Siège social : 11, rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene.

La Société Chimique ALKIMIA publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Lotfi REKIK et Mr Anis LAADHAR.

**BILAN CONSOLIDÉ**  
(Exprimé en dinar tunisien arrondi)

		31 Décembre	31 Décembre
	Notes	2017	2016
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles		1 704 686	1 704 686
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 465 744)	(1 465 744)
	<b>1</b>	<u>238 943</u>	<u>238 943</u>
Immobilisations corporelles		155 294 153	153 148 421
- Amortissements des immobilisations corporelles		(75 704 444)	(69 252 200)
	<b>2</b>	<u>79 589 709</u>	<u>83 896 221</u>
Immobilisations financières		11 784 452	11 813 756
- Provisions des immobilisations financières		(9 745 776)	(9 705 868)
	<b>3</b>	<u>2 038 677</u>	<u>2 107 888</u>
Actifs d'impôts différés	<b>4</b>	1 108 796	2 012 388
Total des actifs immobilisés		<u>82 976 124</u>	<u>88 255 440</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b><u>82 976 124</u></b>	<b><u>88 255 440</u></b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stock		31 738 483	31 714 393
- Provisions des stocks		(1 754 685)	(1 607 856)
	<b>5</b>	<u>29 983 798</u>	<u>30 106 537</u>
Clients et comptes rattachés		66 382 866	60 862 762
- Provisions des comptes clients		(8 342 616)	(8 342 616)
	<b>6</b>	<u>58 040 251</u>	<u>52 520 146</u>
Autres actifs courants	<b>7</b>	9 885 388	3 470 162
- Provisions des comptes d'actifs		(29 212)	-
		<u>9 856 175</u>	<u>3 470 162</u>
Placements et autres actifs financiers	<b>8</b>	287 786	231 502
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>9</b>	8 458 100	5 432 649
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b><u>106 626 111</u></b>	<b><u>91 760 996</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>189 602 234</u></b>	<b><u>180 016 436</u></b>

**BILAN CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars tunisien arrondi)

		31 Décembre	31 Décembre
	Notes	2017	2016
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		19 472 530	19 472 530
Réserves consolidées		32 038 256	42 254 004
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>51 510 786</u>	<u>61 726 534</u>
Résultat consolidé		(19 479 274)	(10 153 367)
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>10</b>	<b><u>32 031 513</u></b>	<b><u>51 573 168</u></b>
Intérêts minoritaires dans les réserves	10	442	377
Intérêts minoritaires dans le résultat	10	38	(633)
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	11	39 930 514	45 565 268
Provisions pour risques et charges	12	1 201 458	1 221 881
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<u>41 131 972</u>	<u>46 787 149</u>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	83 580 214	41 516 525
Autres passifs courants	14	14 433 282	9 803 245
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	18 424 774	30 336 607
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<u>116 438 270</u>	<u>81 656 376</u>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>157 570 242</u></b>	<b><u>128 443 525</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b><u>189 602 234</u></b>	<b><u>180 016 436</u></b>

## ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinar tunisien arrondi)

		<u>12 mois close le</u>	<u>12 mois close le</u>
	Note	<u>31-déc-17</u>	<u>31-déc-16</u>
Revenus	16	180 983 278	158 829 611
<b><u>Total produits d'exploitation</u></b>		<b><u>180 983 278</u></b>	<b><u>158 829 611</u></b>
Variation des stocks de produits finis et encours	17	1 783 693	220 746
Achat d'approvisionnements consommés	18	144 764 720	119 262 607
Charges de personnel		20 798 367	19 875 010
Dotations aux amortissements et aux provisions		7 104 041	14 389 354
Autres charges d'exploitation	19	22 486 362	18 248 148
<b><u>Total des charges d'exploitation</u></b>		<b><u>196 937 183</u></b>	<b><u>171 995 865</u></b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b><u>(15 953 905)</u></b>	<b><u>(13 166 254)</u></b>
Charges financières nettes	20	(3 127 043)	(3 206 829)
Produits des placements	21	174 273	198 134
Autres gains ordinaires	22	1 427 958	5 034 404
Autres pertes ordinaires		(752 656)	(15 376)
<b><u>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES</u></b>		<b><u>(18 231 372)</u></b>	<b><u>(11 155 921)</u></b>
Impôts différés		(903 593)	1 260 937
Impôts exigibles		(344 270)	(259 016)
<b><u>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</u></b>		<b><u>(19 479 235)</u></b>	<b><u>(10 154 000)</u></b>
<b><u>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</u></b>		<b><u>(19 479 235)</u></b>	<b><u>(10 154 000)</u></b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	10	(38)	633
<b><u>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</u></b>		<b><u>(19 479 274)</u></b>	<b><u>(10 153 367)</u></b>



**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinar tunisien arrondi)

	<u>Notes</u>	<u>Exercice clos le</u>	
		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</u></b>			
<b>Résultat net après modifications comptables</b>		<b>(19 479 274)</b>	<b>(10 153 367)</b>
Ajustements pour			
*Part revenant aux intérêts minoritaires		38	(633)
*Amortissements et provisions		6 586 086	12 209 575
*Reprises sur provisions			
*Variation des:			
- Stocks		(24 090)	13 050 507
- Créances clients		(7 161 837)	8 468 992
- Autres actifs		(6 471 510)	(1 548 900)
- Fournisseurs et autres dettes		48 335 458	(29 751 027)
*Impôt différé		903 593	(1 260 937)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</b>		<b>22 688 464</b>	<b>(8 985 789)</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u></b>			
Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 145 731)	(14 576 054)
Encaissements (Décaissements) sur acquisition d'immobilisations financières		29 304	(102 630)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(2 116 427)</b>	<b>(14 678 684)</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u></b>			
Remboursements / Encaissements sur emprunts		(17 546 586)	13 222 209
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(17 546 586)</b>	<b>13 222 209</b>
<b><i>Incidence différence de change</i></b>			
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>3 025 451</b>	<b>(10 442 263)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	<b>9</b>	5 432 649	15 874 911
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>9</b>	8 458 100	5 432 649

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

(Exprimées en dinar tunisien arrondi)

### **I. Référentiel comptable**

Les états financiers annuels du groupe Alkimia, arrêtés au 31 Décembre 2017, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1);
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

### **II. Principes de comptabilisation**

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût historique
- Convention de la réalisation du revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de permanence des méthodes
- Convention de l'information complète
- Convention de prudence
- Convention de l'importance relative
- Convention de prééminence du fond sur la forme

### **III. Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société ALKIMIA et de ses filiales au 31/12/2017.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes, produits et charges intra-groupe ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profits ou de pertes ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

#### IV. Périmètre et méthodes de consolidation :

##### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux d'Alkimia et ceux des entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable ou un contrôle exclusif ou conjoint.

##### Méthodes de consolidation

- **L'intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par Alkimia. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe ALKIMIA permet d'arrêter le périmètre suivant :

<i>Sociétés</i>	<i>Secteur</i>	<i>Pays de résidence</i>	<i>Qualification</i>	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>Pourcentage d'intérêt</i>
ALKIMIA	Industriel	Tunisie	Mère	Intégration globale	100%
ALKIMIA PACKAGING	Industriel	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99,997%
LES SALINES DE TATAOUINE	Industriel	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99,999%

- « ALKIMIA PACKAGING » est une société anonyme constituée avec un capital de 2 000 000 DT détenu à 99,997% par la société mère ALKIMIA S.A.
- « LES SALINES DE TATAOUINE » est une société anonyme constituée en août 2011 avec un capital de 17 000 000 TND détenu à 99,999% par la société mère ALKIMIA S.A.
- La société KIMIAL Spa : A l'instar des exercices précédents, la société KIMIAL Spa, dont le pays de résidence est l'Algérie, a été exclue de la consolidation des états financiers de l'exercice 2016 du fait qu'elle est en phase de liquidation et ce conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne n°35 relative aux états financiers consolidés dans son § 11.

##### V. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés du groupe Alkimia sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

## **Revenus**

Les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

## **Evaluation des titres de participation**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

## **Conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change**

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

## **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode économique.

## **Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :**

Les opérations et transactions internes sont traitées de manière à neutraliser leurs effets. Ces opérations concernant principalement les comptes courants entre sociétés du périmètre.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

## **Impôt différé**

Les sociétés du Groupe ALKIMIA sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## VI. Notes explicatives

### Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 238 943 DT au 31 Décembre 2017 contre le même solde au 31 Décembre 2016 :

Libellés	Soldes au 31/12/2017	Soldes au 31/12/2016
Réalisation Etudes - encours	238 943	238 943
Logiciels	1 465 744	1 465 744
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>1 704 686</b>	<b>1 704 686</b>
- Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 465 744)	(1 465 744)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>238 943</b>	<b>238 943</b>

### Note 2 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 79 589 709 DT au 31 Décembre 2017 contre 83 896 221 DT au 31 Décembre 2016 :

Libellés	Soldes au 31/12/2017	Soldes au 31/12/2016
Installations diverses	106 714 985	98 194 201
Constructions & Bâtiments	35 777 222	32 682 992
Terrain	3 176 202	3 176 202
Agencements et aménagements des terrains	4 726 189	4 726 189
Matériel de transport	1 956 627	1 956 627
Matériel informatique & télécommunications	1 504 626	1 504 626
Immobilisations en cours	886 965	10 357 253
Equipements & MMB	507 163	506 157
Pool non utilisable	44 175	44 175
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>155 294 153</b>	<b>153 148 421</b>
- Amortissements des immobilisations corporelles	(75 704 444)	(69 252 200)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>79 589 709</b>	<b>83 896 221</b>

### Note 3 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 2 038 677 DT au 31 Décembre 2017 contre 2 107 888 DT au 31 Décembre 2016:

Libellés	Soldes au 31/12/2017	Soldes au 31/12/2016
Dépôts et cautionnements	1 732 782	1 726 271
Prêts	200 802	236 617
Actions	9 850 868	9 850 868
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>11 784 452</b>	<b>11 813 756</b>
Provision des Titres de participation	(9 745 776)	(9 705 868)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>2 038 677</b>	<b>2 107 888</b>

#### Note 4 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 1 108 796 DT au 31 Décembre 2017 contre 2 012 388 DT au 31 Décembre 2016:

<b>Libellés</b>	<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>Soldes au 31/12/2016</b>
Actif d'impôt différé	1 108 796	2 012 388
<b>Actif d'impôt différé</b>	<b>1 108 796</b>	<b>2 012 388</b>

#### Note 5 : Stocks

Les stocks nets s'élèvent à 29 983 798 DT au 31 Décembre 2017 contre 30 106 537 DT au 31 Décembre 2016:

<b>Libellés</b>	<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>Soldes au 31/12/2016</b>
Produits finis	6 969 031	9 771 429
Matières premières	14 844 435	11 721 852
Consommables	6 484 615	6 411 168
Pièces de rechange et emballages	3 415 754	3 729 697
Produits résiduels (Boues)	24 647	80 247
<b>Total des stocks brut</b>	<b>31 738 483</b>	<b>31 714 393</b>
Provision pour dépréciation des stocks	(1 754 685)	(1 607 856)
<b>Total des stocks net</b>	<b>29 983 798</b>	<b>30 106 537</b>

#### Note 6 : Clients et comptes rattachés

Le solde net de cette rubrique s'élève à 58 040 251 DT au 31 Décembre 2017 contre 52 520 146 DT au 31 Décembre 2016 :

<b>Libellés</b>	<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>Soldes au 31/12/2016</b>
Clients locaux	15 246 696	8 504 047
Clients étrangers	31 189 920	31 841 067
Clients douteux	19 091 248	19 091 248
Effets à recevoir	2 496 735	1 426 399
Indemnisation assurance	(1 641 732)	-
<b>Total brut</b>	<b>66 382 866</b>	<b>60 862 762</b>
Provision sur clients douteux	(8 342 616)	(8 342 616)
<b>Total net</b>	<b>58 040 251</b>	<b>52 520 146</b>

L'un des plus importants clients de la Société Chimique Alkimia, a eu beaucoup d'impayés sur ses clients en Inde ce qui l'a mis en difficulté et n'a de ce fait pas pu régler les créances de la société qui s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 18 428 357 DT. La Société a fait les démarches nécessaires auprès des compagnies d'assurance. Si ce client venait à être déclaré insolvable, la Société supportera une part importante des impayés, compte tenu des dispositions des contrats d'assurance. Le montant net provisionné sur ces créances, net des remboursements estimés des assurances et des tiers, est de 7 679 725 DT.

**Note 7 : Autres actifs courants**

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à 9 856 175DT contre 3 470 162 DT au 31 Décembre 2016 :

<b>Libellés</b>	<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>Soldes au 31/12/2016</b>
Taxes	265 534	332 639
Produits à recevoir	2 709 808	666 547
Fournisseurs	4 550 204	2 122 650
Personnel avances et prêts	192 785	177 104
Autres actifs courants	1 143 982	171 223
Impôt	1 023 075	-
<b>Total brut</b>	<b>9 885 388</b>	<b>3 470 162</b>
Provisions des comptes d'actifs	(29 212)	-
<b>Total net</b>	<b>9 856 175</b>	<b>3 470 162</b>

**Note 8 : Placements et autres actifs financiers**

La rubrique présente un solde de 287 786 DT au 31 Décembre 2017 contre 231 502DT au 31 Décembre 2016. Il s'agit des échéances à moins d'un an sur prêts.

**Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Le solde des liquidités et équivalents de liquidité s'élève à 8 458 100DT au 31 Décembre 2017 contre 5 432 649 DT au 31 Décembre 2016:

<b>Libellés</b>	<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>Soldes au 31/12/2016</b>
Banques	8 448 899	5 413 563
Caisses	9 202	11 528
Effets à l'encaissement	-	7 558
<b>Total</b>	<b>8 458 100</b>	<b>5 432 649</b>

**Note 10 : Tableau de variation des capitaux propres :**

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 32 031 513 DT au 31 Décembre 2017 contre un solde de 51 573 168 DT au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignations	Capital Social	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Part du groupe dans les capitaux propres	Part des minoritaires dans les réserves	Part des minoritaires dans le résultat
<b>Soldes au 31.12.2016</b>	<b>19 472 530</b>	<b>42 254 004</b>	<b>(10 153 367)</b>	<b>51 573 168</b>	<b>377</b>	<b>(633)</b>
Réserves	-	(10 153 367)	10 153 367	-	(633)	633
Retraitements de consolidation	-	(698)	-	(698)	698	-
Subvention	-	(61 683)	-	(61 683)	-	-
Résultat de 2017	-	-	<b>(19 479 274)</b>	<b>(19 479 274)</b>	-	<b>38</b>
<b>Soldes au 31.12.2017</b>	<b>19 472 530</b>	<b>32 038 256</b>	<b>(19 479 274)</b>	<b>32 031 513</b>	<b>442</b>	<b>38</b>

Le capital social s'élève au 31 Décembre 2017 à 19 472 530 DT divisé en 1 947 253 actions de 10 Dinars chacune.

Le Résultat par action est de (10,003) DT au titre de 2017 contre (5,214) DT au titre de 2016, calculés comme suit :

Exercice	2017	2016
Résultat net	(19 479 274)	(10 153 367)
Nombre d'action	1 947 253	1 947 253
Résultat par action	(10,003)	(5,214)



### Note 11 : Emprunts

Les emprunts bancaires s'élèvent à 39 930 514 DT au 31 Décembre 2017 contre 45 565 268 DT au 31 Décembre 2016:

<b>Libellés</b>	<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>Soldes au 31/12/2016</b>
Emprunt STB	625 000	937 500
Emprunt AMEN BANK	12 390 084	12 583 917
Emprunt UBCI	1 071 429	1 785 714
Emprunt BIAT	11 251 558	13 748 338
Emprunt ALBARAKA	14 592 444	16 509 799
<b>Total</b>	<b>39 930 514</b>	<b>45 565 268</b>

### Note 12 : Provisions pour risques et charges

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à 1 201 458 DT contre 1 221 881 DT au 31 Décembre 2016. Il s'agit des provisions pour divers risques et charges opérationnels.

### Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 83 580 214 DT au 31 Décembre 2017 contre 41 516 525 DT au 31 Décembre 2016:

<b>Libellés</b>	<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>Soldes au 31/12/2016</b>
FSSEURS EXPLOIT.FRES N.PARVENUES TSIE	6 670 124	6 469 329
AUTRES FOURNISSEURS	76 910 090	35 047 196
<b>Total</b>	<b>83 580 214</b>	<b>41 516 525</b>

### Note 14 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont atteint 14 433 282 DT au 31 Décembre 2017 contre 9 803 245 DT au 31 Décembre 2016 :

<b>Libellés</b>	<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>Soldes au 31/12/2016</b>
Personnel	7 482 830	7 084 144
Charges à payer	325 267	1 066 025
retenue à la source	1 238 506	1 152 061
Impôt	28 119	(878 089)
Avance des clients	1 321 427	290 238
Intérêts sur prêts	78 635	68 555
Autres passifs courants	3 958 497	1 020 311
<b>Total</b>	<b>14 433 282</b>	<b>9 803 245</b>

**Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à 18 424 774DT contre 30 336 607 DT au 31 Décembre 2016:

<b>Libellés</b>	<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>Soldes au 31/12/2016</b>
Mobilisation de créances	7 976 659	18 839 978
Intérêts	614 055	431 513
Financement en devise	-	3 463 200
Échéances à moins d'un an	9 834 061	7 601 916
<b>Total</b>	<b>18 424 774</b>	<b>30 336 607</b>

**Note 16 : Revenus**

Les revenus ont totalisé un montant de 180 983 278 DT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 158 829 611 DT au cours de l'exercice 2016:

<b>Libellés</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
STPP	154 090 554	137 898 669
NA2CO3	23 220 632	16 783 432
Produits résiduels	3 672 092	4 147 509
<b>Total</b>	<b>180 983 278</b>	<b>158 829 611</b>

**Note 17 : Variations des stocks de produits finis et encours**

Cette rubrique a totalisé un montant de 1 783 693 DT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 220 746 DT au cours de l'exercice 2016.

**Note 18 : Achats d'approvisionnements consommés**

Les achats d'approvisionnements consommés ont totalisé un montant de 144 764 720 DT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 119 262 607 DT au cours de l'exercice 2016:

<b>Libellés</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
Matières premières	127 775 408	87 712 044
Fournitures et consommables	3 820 021	5 200 923
Variation stocks	(1 837 141)	12 829 762
Frais d'approche	15 006 432	13 519 878
<b>Total</b>	<b>144 764 720</b>	<b>119 262 607</b>

### Note 19 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont totalisé un montant de 22 486 362 DT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 18 248 148 DT au cours de l'exercice 2016 :

<b>Libellés</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
Entretien et Réparation	1 885 542	866 131
Primes d'assurances	2 088 105	2 063 942
Etudes et recherche	39 624	176 317
Divers services extérieurs	2 093 318	1 725 843
Rémunération d'Intermédiaires et Honoraires	682 884	1 089 873
Frais de transport	12 161 810	9 164 519
Publicité, publications, relations	478 896	494 556
Déplacements, missions, réceptions	441 416	418 364
Autres charges d'exploitation	533 350	586 074
Commissions	476 313	426 854
Impôts et taxes	563 230	599 069
Sous-Traitance	500 987	139 037
Locations	540 886	497 570
<b>Total</b>	<b>22 486 362</b>	<b>18 248 148</b>

### Note 20 : Charges financières nettes

L'exercice 2017 a enregistré des charges financières nettes de 3 127 043 DT contre des charges financières nettes d'un montant de 3 206 829 DT au cours de 2016 :

<b>Libellés</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
Gain / Perte de change	(34 684)	886 446
Charges d'intérêts	3 161 727	2 320 382
<b>Total</b>	<b>3 127 043</b>	<b>3 206 829</b>

### Note 21 : Produits des placements

Les produits des placements ont totalisé un montant de 174 273 DT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 198 134 DT au cours de l'exercice 2016:

<b>Libellés</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
Produits des valeurs financières et des placements	168 573	194 983
Intérêts	5 700	3 151
<b>Total</b>	<b>174 273</b>	<b>198 134</b>

**Note 22 : Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires ont totalisé un montant de 1 427 958DT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 5 034 404 DT au cours de l'exercice 2016:

<b>Libellés</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
Reprises de provisions	465 744	1 843 562
Produits sur exercices antérieurs	567 768	2 207 707
Autres gains	394 447	983 135
<b>Total</b>	<b>1 427 958</b>	<b>5 034 404</b>

**GROUPE ALKIMIA**  
**Rapport des Co-Commissaires aux Comptes**  
**Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 Décembre 2017**

**Messieurs les actionnaires du groupe ALKIMIA,**

**I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers Consolidés**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de Co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 21 avril 2016, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du Groupe ALKIMIA (le «groupe»), qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 32 031 513 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 19 479 274 DT.

À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 Décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### **4. Observation**

Nous attirons votre attention sur la Note 6 aux Etats Financiers consolidés qui décrit la situation suivante :

Un client important de la Société Chimique ALKIMIA a eu beaucoup d'impayés sur ses clients en Inde ce qui l'a mis en difficulté. Cette situation l'a empêché de régler ses dettes envers la Société s'élevant au 31 Décembre 2016 à 18 428 357 DT.

Une partie de la marchandise objet de cette créance a été reprise par l'agent de la Société Chimique ALKIMIA en Inde qui devient, de ce fait, redevable à la Société d'un montant de 2 748 632 DT.

Après avoir effectué les démarches nécessaires auprès des compagnies d'assurance, et sur la base des accords contractuels, la société a estimé les montants à recouvrir auprès de ces compagnies à 8 000 000 DT et a dû provisionner dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2016 un montant de 7 679 725 DT.

En 2017, la société a reçu une correspondance confirmant le principe de remboursement conformément aux accords contractuels et a maintenu le même niveau de provision constatée en 2016.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **5. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**Tunis, le 09 Mai 2018**

**Les Co-commissaires aux comptes**

**International Financial Consulting**  
**Lotfi REKIK**

**AMC Ernst & Young**  
**Anis LAADHAR**